

au cœur du social

OPTIONS

Spécial congrès

Le 16^e Congrès de l'Ugict
s'est tenu à Vichy du 30 mars
au 1^{er} avril. Compte rendu
des débats. Pages 10 à 35

UGICT

Ugict Force d'avenir

la protection sociale pour
l'audiovisuel, la communication,
la presse et le spectacle

À vos côtés
tout au long
de votre vie

santé, retraite, prévoyance,
épargne, logement, action sociale

Pour en savoir plus : **0811 65 50 50***

www.audiens.org

Lorsqu'elle parle de retraite complémentaire, Séverine est unique



Séverine, conseillère retraite complémentaire, photographiée par Olivier Roller

Parce que votre carrière est unique, vous avez besoin de conseils uniques. C'est pourquoi 1 000 conseillers retraite, spécialisés dans la retraite complémentaire AGIRC et ARRCO, vous accompagnent et vous aident à préparer votre dossier de retraite. Disponibles et accessibles, ils sont à votre écoute par téléphone au 0 820 200 189* ou dans l'un des 100 centres d'information (CICAS) répartis dans toute la France. Vous pouvez également préparer votre retraite AGIRC et ARRCO en contactant votre caisse de retraite complémentaire.

Le numéro pour préparer votre
retraite complémentaire

0 820 200 189*

*0,09 € TTC la minute à partir d'un poste fixe

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco

Votre retraite, on y travaille

AVEC L'AGIRC ET L'ARRCO, LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE AGISSENT POUR VOTRE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE • AG2R LA MONDIALE • AGRICA • APICIL • ARPBTPAG • AUDIENS • B2V • CGRR • CRC • D&O • HUMANIS • IGRC • IRCEM • IRCOM • IRP AUTO • LOURMEL • MALAKOFF MEDERIC • MORNAY • NOVALIS TAITBOUT • PREMALLIANCE • PRO BTP • REUNICA

6 à propos Au fil de l'actualité



7 Arrco/Agirc

Pourquoi la Cgt ne signe pas l'accord

8 Action « Notre santé en danger »

Dépendance

Pour un droit à l'autonomie

9 Ruptures conventionnelles

Quand la justice s'en mêle

Fonction publique

Les cadres défendent le statut

Europe

De plus en plus nombreux contre l'austérité



STEPHANE PENIGUEL



18 Déploiement
La Cgt pour tous les salariés



STEPHANE PENIGUEL

19 Structures
Diversification de l'offre...

22 Table ronde

Représentativité syndicale : faire avancer la loi

24 Orientation

Revendicatif : chantiers d'avenir



STEPHANE PENIGUEL

ENCART CENTRAL

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

10 Rapport introductif

La démocratie au cœur des défis

13 Orientation Ça se discute

16 Table ronde « Evolution des lct » : figures paradoxales...

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options** (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €**

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE



27 Activité

Retour sur quelques points saillants

28 Table ronde

Management : l'alternative, c'est de libérer la parole

30 Table ronde

Europe : enjeux et défis des réformes de retraite

32 Instances

Commission exécutive

Commission financière de contrôle



STEPHANE PENIGUEL

34 Conclusions

Un congrès constructif, une profonde unité

droits

37 Une nouvelle institution

Le Défenseur des droits

38 Fonction publique

L'annulation d'une éviction illégale

hors champs

40 Paris Exposition

Claude le Lorrain dessinateur infatigable

41 Toulouse Un Minotaure et autres chefs-d'œuvre aux Abattoirs

42 Exposition

Il était une fois trois grands amis unis par le génie



DR

platines

- 45 Sonia Wieder-Atherton « Vita »
Rodion Chedrine « L'Ange scellé »

bouteilles

- 45 Coteaux de l'Aubance Domaine de Sainte-Anne

lire

- 46 Les polars LYON, BEAUNE Carnet de route d'un festivalier
47 Les romans POLITIQUE La comédie des ombres

sélection

- 48 Les livres du mois

grilles

- 50 Echecs et mots croisés



MENSUEL
DE L'UGICT-CGT

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
<options@ugict.cgt.fr>

DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi
CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
111, rue Saint-Maur
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658
Dépôt légal :
2^e trimestre 2011



à propos

Lune à vendre, excellente affaire, urgent

Battez tambours, sonnez musettes ; que l'on s'amuse et fasse fête, que le bon peuple festoie, que l'on dresse banquet de promesses, elles n'engagent que les candidats. Car, au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, les élections – que dis-je : l'élection avec un grand P, comme «Présidentielle» – approchent, jour après jour. Et, résultats des cantonales aidant, chacun entend faire du social. Avec un grand S, comme «Super... chérie». Coup sur coup, deux ténors de la droite – un président de la République en exercice et un ex-Premier ministre –, l'un aux affaires et tous ayant eu affaire ensemble, rendent publiques leurs recettes de sortie de crise et – que l'on excuse la trivialité – de sortie de sous. Nicolas Sarkozy, pour ne pas le nommer, entre deux coups de sang sur la burqa et trois projets de loi sur l'internet, la sécurité, la récidive, opère un virage à cent quatre-vingts degrés sur la question salariale. Plus question de se lever tôt ou de travailler plus pour gagner davantage. Dépassé, tout ça : on va créer une prime salariale indexée sur les dividendes versés aux actionnaires. Le doute vous saisit? Vous dubitez? C'est pourtant simple : désormais, dès que les dividendes augmentent, une parcelle tombe de la table dans la poche du simple travailleur, lequel, pauvre mais honnête, la recueille précieusement en marmonnant des mercis à la sainte trinité du Cac 40, de l'employeur et de son banquier. Comme les dividendes augmentent la plupart du temps en se payant sur la bête – à coups de coupes claires dans le prix du travail et la masse salariale –, le mécanisme est lumineux : plus le salaire sera moindre et davantage il y aura moins de salariés qui toucheront un petit plus lequel le sera d'autant moins. Le système est tellement avantageux que l'on peut se demander s'il n'existe pas un risque réel de voir les actionnaires se battre pour devenir salariés. A

UNE PRIME DE 1000 €
QUAND LES ENTREPRISES
VERSENT DES DIVIDENDES !

MIEUX. 850€ PAR MOIS
À CEUX QUE LES ENTREPRISES
N'EMBAUCHENT PAS!



tout prendre, mieux vaudrait peut-être calculer le montant des dividendes versés aux actionnaires après les augmentations salariales. Evidemment, le monde s'en trouverait un peu à l'envers; mais aussi un peu à l'endroit. Le Medef a d'ailleurs piqué une grosse colère en voyant tous ces mots un peu grossiers mis sur la table électorale. Ce qui s'explique d'ailleurs fort bien : car si Laurence Parisot et Nicolas Sarkozy partagent la même vision du monde et sont tous deux élus, ils ne le sont pas par les mêmes... Et, aussi étonnant que cela soit, les électeurs gardent les yeux rivés sur leurs factures...

Le retour du revenu et l'adieu au salariat

Il y en a un à qui le phénomène n'a pas échappé, c'est Dominique de Villepin; cet astre néogauliste social s'est réveillé un matin en ayant tout oublié de son passage à Matignon, du Cpe et de ce qui s'ensuit, pour se réveiller dans la peau d'un militant de l'égalité sociale. D'où cette idée néoélectorale d'un revenu citoyen de 850 euros en l'absence de toute ressource, pour les plus de dix-huit ans. Une révolution, nous assure le bonhomme, et pas n'importe laquelle : une «révolution de la dignité». Au milieu des mal nommées «trente glorieuses», les manifestants scandaient : «Des sous!» Aujourd'hui, ce cri de guerre a changé de trottoir et de camp. Regardons-y de plus près : 850 euros, si c'est pour patienter, ça peut se discuter ; si c'est pour vivre, cela devient pathétique ; mais si c'est censé être un projet de société qui assure la dignité, halte-là ! C'est placer la dignité bien bas et la citoyenneté plus bas encore. La démocratie pas plus



PATRICK GUYOT / MAX PPP

que la République n'y trouvent leur compte, qui s'appuie sur l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, lequel stipule : «*Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.*» La dignité, dans cette affaire, a bon dos. Nicolas, Dominique: deux concurrents dont on ne s'attendait pas à ce qu'ils se mobilisent pour l'abolition du salariat. Ils le font, pourtant, mais à leur manière: non pour affranchir le travail du capital, mais pour l'exonérer de son juste prix. Le premier vante la lune actionnariale, le second la vend par appartements, sous forme de revenu garanti, à qui veut, et pas cher.

Loi sur la burqa : chiffon rouge et noires pensées

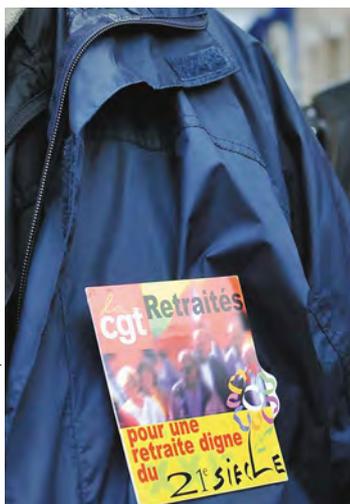
L'argent, même sous forme de promesses formelles, ne suffit pas à gagner une élection. Il faut aussi rassurer et, pour rassurer, il faut faire peur. D'où la multiplication des signes envoyés ces derniers temps, de l'Elysée, de Matignon, à l'extrême droite, soudain censée représenter la voix et les préoccupations populaires. Le plus accablant, dans ce contexte déjà inquiétant, c'est l'exubérance bon enfant avec laquelle les médias assurent la promotion du Front et de ces nouveaux «*libres-penseurs*» qui arborent leur condamnation pour haine raciale comme d'autres portent la Légion d'honneur. Dans ce contexte, l'anecdote fait événement au détriment du fond. Comme tout le monde, sans doute, j'ai souri en entendant, à longueur d'antenne, nos confrères expliciter pourquoi la loi sur la burqa était «*inapplicable*». L'évocation des quatre heures de procédure, du devoir de persuasion fait au malheureux agent verbalisateur, des restrictions en pointillé qui se rapportent à l'opportunité du contrôle a fait l'événement un jour durant, laissant entendre que le gouvernement menait une politique de gribouille... C'est doublement se tromper. D'une part, ce type de commentaire appelle tôt ou tard que les fonctionnaires d'autorité disposent de suffisamment de moyens pour appliquer effectivement la loi. D'autre part, c'est passer sous silence que le mal est fait et que là est le véritable objectif. Inapplicable ou pas, cette loi vise surtout à stigmatiser, au-delà du voile intégral – porté, il faut le rappeler, par quelque deux mille femmes –, une religion, ceux qui la pratiquent ou s'y reconnaissent. D'où les déclarations à l'emporte-pièce de Claude Guéant, promu aux affaires intérieures et à l'art de récupérer des voix du Front national, en attendant de négocier des postes. Que l'on ne s'y trompe pas: ces manœuvres à balles réelles sont en train de nous faire basculer dans un autre système de pensée, une autre république, voire une sortie de république.

Pierre TARTAKOWSKY

ARRCO/AGIRC POURQUOI LA CGT NE SIGNE PAS L'ACCORD

ENTÉRINER LE REcul DES DEUX BORNES D'ÂGE ET RENONCER À TOUTE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE POUR FINANCER LES RÉGIMES: C'EST CETTE DOUBLE LOGIQUE QUE REFUSE LA CGT.

Après consultation de ses organisations, la Cgt a décidé de ne pas signer l'accord du 18 mars sur les retraites complémentaires Arrco et Agirc conclu entre les organisations patronales et les syndicats Cfdt, FO et Cftc. Parmi les principales raisons avancées par la Cgt pour argumenter son refus: l'alignement des régimes complémentaires sur les régimes de base en ce qui concerne les bornes d'âge, soit soixante-deux et soixante-sept



GUILLAUME CLEMENT / MAXPPP

ans pour une retraite sans abattement, en échange, en quelque sorte, de la reconduction de l'Agff (Association pour la gestion des fonds de financement) jusqu'en 2018. Un texte qui, de fait, «*grave dans le marbre*» ce qui avait été fortement combattu par le mouvement social de 2010. Le Medef ne s'y trompe pas en se félicitant que le recul de ces deux bornes d'âge soit désormais «*entériné par le dialogue social*».

A cela s'ajoute le fait que l'accord n'apporte aucune ressource supplémentaire pour financer les régimes. Si le Medef y voit un

élément de préservation du pouvoir d'achat des salariés et de la compétitivité des entreprises, cela aura de lourdes conséquences: la poursuite de la baisse des droits à la retraite complémentaire, amorcée depuis maintenant presque vingt ans. Pour la Cgt, en effet, l'accord porte en lui de nouvelles baisses du taux de remplacement qui seront encore plus fortes pour l'Agirc, avec une revalorisation de la valeur du point, en 2011, très en dessous de l'évolution des prix. Pour Sylvie Durand, en charge du dossier des retraites à l'Ugict-Cgt, «*admettre l'idée qu'il ne faut pas apporter de nouvelles ressources à des régimes pourtant déficitaires revient à accepter la logique des comptes notionnels suédois financés à ressources constantes*». L'article 14 de l'accord du 18 mars prévoit d'ailleurs que les partenaires sociaux se retrouvent chaque année afin d'analyser l'évolution de la santé financière des régimes, en se réservant donc la possibilité, précise Sylvie Durand, «*de nouvelles baisses de droits si nécessaire*». Quant à une éventuelle fusion entre l'Agirc et l'Arrco, le projet reste à l'ordre du jour. L'article 10 de l'accord prévoit en effet la mise en place d'un groupe de travail paritaire au second semestre 2011 «*pour étudier les éléments de mise en cohérence des régimes complémentaires obligatoires*». Un point d'avancement des travaux est programmé pour le premier semestre 2013. ◀

Christine LABBE

ACTION
“NOTRE SANTÉ EN DANGER”



J.B. LE QUERE / MAXPPP

«Arrêtons la casse de la santé! Après des années d'une politique de réduction des moyens et de réformes successives, la mise en place de la loi "Hôpital, patient, santé et territoires" (Hpst) et des agences régionales de santé (Ars) accélère la privatisation de notre système de santé. Pour le service public, cela se traduit par des fermetures de services, des fusions d'hôpitaux et des réductions de personnels... Cela aboutit à de véritables déserts médicaux, dans les secteurs urbains comme à la campagne. La permanence des soins est menacée.» Ainsi commence l'appel «Notre santé en danger» lancé par une multitude d'organisations syndicales et associatives (dont la Cgt), représentant les usagers, les professionnels de santé, les élus, qui organisaient une grande journée d'action unitaire le 2 avril dernier. Des milliers de personnes ont manifesté partout en France devant les Ars, qui pilotent désormais au nom du gouvernement la politique de santé, «planifiant la désorganisation et la réduction des soins publics et favorisant le transfert vers le privé lucratif des soins les plus rentables pour le plus grand profit des groupes financiers de la santé».

Des branches entières de notre système – centres de santé, services de Pmi, médecine scolaire, médecine du travail, psychiatrie, centres Ivg, maternités – se retrouvent fragilisées, soit qu'elles soient étranglées financièrement (la maternité des Bluets à Paris, par exemple – nous y reviendrons), soit menacées de disparition (celle de La-Seyne-sur-Mer, dans le Var). Le principe de sécurité sociale universelle et solidaire est également fragilisé par de nombreuses mesures dérogatoires et rend certains soins inaccessibles aux plus modestes.

Pour les signataires, la loi Hpst doit être remise en cause afin de sauvegarder et promouvoir l'accès aux soins partout et pour tous. La coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et des maternités de proximité n'entend pas s'en tenir à cette journée, alors que de nombreux secteurs ou établissements sont mobilisés pour de meilleures conditions d'exercice, ou tout simplement pour sauvegarder leur existence. De nouvelles journées d'action sont d'ores et déjà prévues... V.G.

DÉPENDANCE
POUR UN DROIT
À L'AUTONOMIE

Recours aux assurances privées, instauration d'une nouvelle journée de «solidarité», élargissement de l'assiette de la Csg... alors que le gouvernement ou les députés de la majorité continuent d'évoquer de multiples pistes pour financer la «dépendance», la Cgt y oppose la création d'un nouveau droit: un droit «autonomie» dans le cadre de la Sécurité sociale, prenant appui sur la définition que l'Oms (Organisation mondiale de la santé) donne de la santé: «un complet état de bien-être physique, mental et social». Il ne s'agit pas de créer une cinquième branche, qu'elle soit de la Sécurité sociale ou de la protection sociale, qui ferait des personnes «dépendantes» une population à part du reste de la société.

Dans la suite logique, le financement de l'aide à l'autonomie doit, toujours pour la Cgt, relever de celui de la Sécurité sociale, de ses principes et de ses fondements: faire face aux aléas de la vie, de la naissance jusqu'à la mort. Si le gouvernement tend à dramatiser la situation pour, notamment, faire avancer l'idée d'un nécessaire recours aux assurances privées individuelles, les besoins de financement s'élèvent à un point de Pib d'ici à 2015. Un coût qu'il est possible de supporter collectivement, dans le cadre d'une réforme en profondeur du financement de la protection sociale. C.L.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

119

ILE-DE-FRANCE: FORTES INÉGALITÉS D'ACCÈS AU SOIN

médecins généralistes pour 100000 habitants à Paris, contre seulement 69 en Seine-Saint-Denis, c'est une des données – parmi d'autres – présentées par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France pour illustrer les fortes disparités d'accès aux soins dans une région qui compte parmi les plus riches de France. Une grande partie des Franciliens restent vulnérables, en particulier les travailleurs pauvres, les migrants, les familles monoparentales; et parfois, au sein d'un même département, l'espérance de vie peut varier de sept ans... L'offre hospitalière a également tendance à se concentrer sur la capitale. Inquiétant à l'heure où le Grand Paris est censé rétablir tous les déséquilibres...

RUPTURES CONVENTIONNELLES **QUAND LA JUSTICE S'EN MÊLE**



Un employeur ne peut user du dispositif de rupture conventionnelle comme bon lui semble. C'est ce que la Cour de cassation vient de rappeler dans un arrêt rendu le 9 mars. Les magistrats jugeaient alors une affaire opposant un comité d'entreprise à plusieurs sociétés formant une unité économique et sociale. Des entreprises qui, dans certains cas, avaient recouru à des licenciements à l'amiable pour faire face à des difficultés économiques et, dans d'autres, s'étaient entendues pour élaborer un plan de sauvegarde de l'emploi commun. Estimant que le plan qui lui était soumis devait inclure l'ensemble des suppressions d'emplois, celles prévues dans le cadre du Pse, celles également organisées sous forme de ruptures conventionnelles, le comité d'entreprise avait refusé de donner son aval et avait saisi le tribunal de grande instance afin d'obtenir l'annulation de la procédure d'information et de consultation. Les juges lui ont donné raison.

Ce jugement, qui intervient après d'autres – devant la cour d'appel de Riom le 18 janvier 2011, devant le conseil des prud'hommes de Rambouillet le 18 novembre 2010 ou celui de Bobigny le 6 avril 2010 –, précise encore celui qui, le 21 janvier dernier, a été rendu à Bordeaux. Ici, les conseillers ont donné raison à sept salariés qui contestaient une procédure de licenciement à l'amiable à leur rencontre, jugeant que celle-ci avait été menée sous la pression. « Jusqu'à aujourd'hui, les employeurs se croyaient à l'abri de tout recours juridique, pensant qu'avec la rupture conventionnelle ils pouvaient se séparer des salariés sans explications, à moindre coût et en toute impunité », remarque la Cgt dans un communiqué. Fini! « Les juges commencent à rétablir les salariés dans leurs droits en obligeant les employeurs à prendre en compte le nombre des ruptures conventionnelles pour le déclenchement des plans sociaux et en affirmant qu'une rupture conventionnelle ne peut pas être signée lorsqu'un différend oppose un salarié à son employeur. » En décembre 2010, 24 149 demandes de rupture de contrat de ce type ont été homologuées par l'administration. M.H.

FONCTION PUBLIQUE **LES CADRES DÉFENDENT LE STATUT**

Pour le site « Acteurs publics », l'Ifop a demandé aux cadres de la fonction publique ce qu'ils pensaient du statut dont ils relèvent. Résultat : à une écrasante majorité, ils se prononcent contre sa suppression. Dans la fonction publique d'Etat tout particulièrement, où ils sont 92% à se prononcer dans ce sens, contre 75% des cadres de la fonction publique hospitalière et 82% de ceux de la territoriale. Plus de neuf agents sur dix partagent par ailleurs l'idée selon laquelle l'indépendance et la neutralité des fonctionnaires, garanties par leur statut, sont indispensables à la qualité du service public. Huit répondants sur dix affirment que ces valeurs se seraient dégradées si le statut avait été supprimé. S'agissant des recrutements sous contrat, les cadres fonctionnaires interrogés se révèlent plutôt réticents. Ainsi, les trois quarts d'entre eux considèrent que ce système tendrait à favoriser une forme de népotisme, les deux tiers préférant les recrutements par concours, jugés comme présentant une meilleure garantie de la compétence des fonctionnaires. Pour autant, près de six cadres sur dix (58%) concèdent que le recours aux contractuels permet de pallier les déficits observés pour certains profils. M.H.



LAURENCE MOUTON / MAXPPP

VINCENT HAZAT / MAXPPP

EUROPE **DE PLUS EN PLUS NOMBREUX CONTRE L'AUSTÉRITÉ**

Une fois encore, les représentants des Etats et des gouvernements européens ont demandé aux populations de les « comprendre ». C'était le 9 mars dernier, à Budapest : les ministres des Finances de l'Union européenne appelaient les salariés de l'Union à la raison, alors que des dizaines de milliers d'entre eux venus de l'Europe entière manifestaient, à l'appel de la Cés, dans les rues de la capitale hongroise contre les politiques d'austérité. Salariales, sociales ou relatives au temps de travail, les politiques mises en œuvre en Europe passent de moins en moins. Partout, les actions se multiplient. Avant Budapest, il y avait eu Londres où, le 26 mars, sur l'initiative des Tuc britanniques, s'est déroulé un défilé contre la rigueur décidée par le gouvernement de David Cameron ; une manifestation d'une ampleur inégalée, comme la Grande-Bretagne n'en avait pas connue depuis la guerre en Irak. Le 24 mars dernier, Belges, Espagnols, Allemands, Français, Grecs ou Italiens étaient trente mille dans les rues de Bruxelles. Et le 13 mars, pour l'emploi et contre l'austérité, les rues de Lisbonne et de Porto étaient noires de monde... « Gouverner l'Europe veut dire autre chose que la faire régresser socialement », rappelle la Confédération européenne des syndicats. Lors de son prochain congrès, du 16 au 19 mai à Athènes, la Cés présentera son programme, avec comme slogan : « Mobiliser pour une Europe sociale. » M.H.

RAPPORT INTRODUCTIF LA DÉMOCRATIE AU CŒUR DES DÉFIS

DANS SON RAPPORT INTRODUCTIF, LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT BALAIE L'ÉTAT DU MONDE, LES MUTATIONS EN COURS DANS LE TRAVAIL ET MET EN DÉBAT LES RESPONSABILITÉS DE L'UGICT DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA CGT.

Marie-José Kotlicki place sa réflexion à l'enseigne des mutations accélérées qui caractérisent la période mondiale – catastrophe nucléaire de Fukushima, émergences de pays tiers, crises systémiques à répétition – et souligne : « Il y va de la survie de l'humanité de franchir une étape décisive dans la démocratie. C'est d'un nouveau rapport science/société que nous avons besoin pour dépasser le scientisme comme l'obscurantisme ou l'électoratisme et pousser à un autre type d'entreprise avec un autre mode de gouvernance et de management où la démocratie et la citoyenneté ne soient pas laissées à la porte. » Pointant du doigt les dégâts du néolibéralisme, elle aborde la situation en Europe : « De son côté, l'Union européenne, avec son pacte pour l'euro, pratique la fuite en avant dans la compétitivité financière. Ses injonctions conduisent à la destruction des systèmes de protection sociale, à la baisse du prix du travail, à la réduction drastique des investissements publics, à un démantèlement des services publics. Et les agences de notation internationales jouent les vautours. » Dans ce contexte de crise, la France voit émerger « de nouvelles réflexions autour de la notion de "politique industrielle" » dont elle précise le contenu : « La question n'est pas plus de soutenir un intégrisme productiviste que de céder à un intégrisme écologique de la décroissance globale, mais de s'interroger sur les finalités et les moyens d'un développement industriel. Il s'agit de reconstruire une industrie en intégrant les impératifs de la reconnaissance de la qualification, de la démocratie sociale et de la préservation de l'environnement. » Cette ambition suppose de dépasser le principe « pollueur payeur » et celui des mesures incitatives, et d'intégrer l'impact et les besoins de l'environnement en amont



STEPHANE PENIGUEL

de tout choix technologique d'innovation et industriel. Elle nécessite de resituer l'industrie dans une cohérence territoriale, car l'environnement c'est aussi le territoire. »

Faire reculer les limites de notre faiblesse organisée

La secrétaire générale de l'Ugict aborde ensuite une série de thèmes d'actualité : le discrédit de la politique, dont elle souligne qu'il ne sera pas possible de sortir « sans que les questions du travail et du rapport capital/travail soient au cœur du débat. N'est-ce pas le message prépondérant des urnes lors des élections cantonales ? » ; elle évoque également le puissant mouvement social sur la réforme des retraites pour en tirer leçon : « Cette mobilisation n'a pas suffi. Il nous faut donc être en capacité de faire monter en puissance le rapport de forces pour pou-

voir créer un mouvement durable plus important. Nous nous sommes heurtés aux limites de notre présence syndicale et du taux de syndicalisation, parfois même à nos pratiques syndicales.

» Ainsi, les ingénieurs, cadres et techniciens sont parmi les salariés les plus syndiqués et organisés collectivement dans les associations, syndicats professionnels ou encore syndicats autonomes, mais ils sont les moins nombreux dans le salariat à adhérer à la Cgt. » Une situation de déficit organisationnel qui se lit dans les réalités du syndicalisme organisé spécifique : « Aujourd'hui, dans plus de 95 % des cas, l'activité revendicative spécifique organisée n'existe pas dans l'entreprise ou sur le lieu de travail. L'activité spécifique est irriguée soit par le canal de l'union fédérale, soit par des dispositifs spécifiques interprofessionnels. »

Cette situation doit aussi s'évaluer à l'aune des mutations qui travaillent les identités concernées par le champ de syndicalisation de l'Ugict-Cgt : « Quel est [...] le contour exact de l'activité spécifique ? La crise et l'exploitation accrue du travail qualifié ont accentué le rapprochement avec les autres catégories de salariés. Ainsi, les Ict connaissent comme les autres salariés une précarité croissante des qualifications et de l'emploi et une recrudescence forte de la souffrance au travail.

» Des convergences fortes émergent entre les Ict et les autres composantes du salariat. Mais, pour autant, cette banalisation des Ict au sein du salariat n'est que relative. Car ils vivent aussi une douloureuse crise identitaire.

» Le mode de management en vigueur déstabilise ces salariés qualifiés à responsabilités dans la définition de leur rôle, dans la considération de leur place dans l'entreprise, dans le collectif de travail, jusqu'à leur utilité professionnelle et sociale où le lien entre responsables et coupables, voire justiciables, est fortement prégnant.

» Leur attachement à l'éthique professionnelle, au temps de travail et à la gouvernance d'entreprise renforce leur conviction d'être des salariés non pas comme mais au même titre que les autres. N'est-ce pas ce que confirment de nombreuses luttes d'Ict,



STEPHANE PENIGUEL

centrées sur le sens et la finalité de leur travail, voire leur utilité sociale ou les moyens pour exercer leurs propres responsabilités ou encore des batailles pour la reconnaissance de leur qualification ?»

Cette évolution se manifeste de façon différente selon les catégories. Ainsi, la notion même de cadre dans l'entreprise a évolué: *«Elle s'est à la fois élargie et diversifiée, compte tenu de la mobilité et des polycompétences requises tout au long de la carrière dans le domaine financier, commercial, managérial, de la haute technicité ou de l'expertise dont ces cadres doivent faire preuve et du fait qu'ils possèdent en commun un haut niveau de qualification et des responsabilités sociales étendues.»*

» Notre définition du cadre doit donc intégrer ces différentes évolutions plurifonctionnelles.»

De même, la diversité des professions techniciennes a à ce point évolué que *«beaucoup ne se reconnaissent même pas dans l'appellation générique "techniciens", mais plutôt à travers une référence au métier (sages-femmes, infirmières, travailleurs sociaux, géomètres...)»*. Et Marie-José Kotlicki de souligner dans ce processus l'importance *«d'une évolution forte et rapide des qualifications qui a traversé toutes les professions dans leur diversité. Beaucoup d'entre eux sont de plus en plus diplômés et désignés comme*

"techniciens supérieurs"». D'où la décision de l'Ugict de «bien centrer son cœur d'activité sur techniciens supérieurs (Bts, Dut et plus ou expérience professionnelle équivalente), maîtrises, ingénieurs et cadres».

Des outils pour construire un management alternatif

La secrétaire générale de l'Ugict balaye ensuite la stratégie du Medef et analyse toutes ses implications sur le travail, l'entreprise, les jeunes diplômés, les services publics... Evoquant ses contradictions et les résistances qu'elle suscite, elle plaide pour une démarche revendicative qui s'inscrit *«dans un nouveau statut du travail salarié que revendique la Cgt, de conforter le statut cadre et de lui donner un nouveau contenu élargi et solidaire»*. Un tel statut *«doit correspondre à la modernité de la notion de cadre d'aujourd'hui et s'adresser à l'ensemble des salariés qualifiés en responsabilités»*. Il constitue au-delà un gage de solidarité: *«Un statut de l'encadrement et de l'expertise solidaire est enfin un statut solidaire entre catégories de salariés, un statut qui donne aux Ict les moyens d'exercer leur activité tout en étant responsables de l'impact sur les autres catégories de salariés et sur la marche de l'entreprise. C'est donc un statut qui vise à modifier la conception même de la hiérarchie dans l'entreprise et*

à modifier les rapports sociaux. C'est une nouvelle place et un nouveau rôle pour l'encadrement dans les entreprises qui est en jeu.»

Elle en vient alors à une proposition phare de l'Ugict: *«Construire un management alternatif»*, dont elle rappelle qu'il suppose de *«poser, en matière d'organisation du travail, des droits de recours dans la définition et le contenu des contrats d'objectifs (et pas seulement sur la réalisation des résultats); de nouveaux critères d'évaluation fondés sur le travail et non sur le comportement des salariés; de revendiquer une définition collective et transparente des indicateurs de gestion; de prendre en compte le développement durable et la Rse avec la présentation d'un rapport annuel sur la façon dont l'entreprise gère ou non les répercussions sociales et individuelles de ses activités»*. Dans ce cadre, il devrait également *«permettre l'exercice de la Rse avec l'introduction d'un droit de refus et d'alternative en cas de problème d'éthique professionnelle qui pourrait compléter le droit d'alerte sur la dangerosité des produits ou sur les questions de sécurité afin de se prémunir contre la souffrance psychique au travail»*. Remarquant que le Wall Street management entre au forceps dans la fonction publique, elle pointe quelques enjeux de rupture en proposant *«de redimensionner la démocratie, permettant*



STEPHANE PENIGUEL

- ... *l'intervention et la prise en compte des apports et des attentes de toutes les parties prenantes; d'innover dans les critères d'évaluation des politiques publiques en construisant des indicateurs qualitatifs; de faire de l'exercice de la responsabilité sociale, économique et sociétale des services publics le moteur de la définition des contrats d'objectifs; d'assurer la cohérence et la cohésion des missions en confortant un statut des personnels garant de leur indépendance, de la reconnaissance de leurs compétences et de leur professionnalisme; enfin, de repositionner le rôle contributif de l'encadrement à travers un droit de propositions alternatives».*

Pas de déploiement de la Cgt en dehors des cadres

La secrétaire générale de l'Ugict aborde alors l'enjeu de formes d'organisation plus efficaces dans le déploiement syndical. Elle souligne qu'il s'agit là d'un enjeu qui dépasse la seule Ugict : *« Ces formes d'organisation ont un lien étroit avec le travail que la Cgt sera en capacité de mener, ou pas, dans les entreprises de sous-traitance, dans les sièges sociaux, dans les pôles de compétitivité, par exemple. Il n'y a, en ce domaine, ni modèle à appliquer, ni génération spontanée à attendre.*

» Une chose est sûre : les 4 % de syndicats ou sections spécifiques aux Ict dans l'ensemble des bases syndicales Cgt sont une réalité insatisfaisante.» Elle plaide ensuite pour une mise en convergence

des structures existantes : *« A l'inverse d'une logique de clivage que cultive le capital, les formes d'organisation spécifique Cgt portent des exigences de vie commune et de "travail ensemble". C'est la capacité politique d'ensemble de l'organisation qui est interrogée en permanence pour savoir mutualiser les diversités et orchestrer une vie commune assurant une cohérence de l'activité de la Cgt.*

» La question est aussi posée aujourd'hui d'impliquer un maximum de syndiqués isolés dans l'activité syndicale : isolés soit parce qu'ils sont seuls syndiqués dans l'entreprise, soit qu'ils se retrouvent seuls comme cadres ou techniciens dans le syndicat.» Ce qui la conduit à proposer quelques axes de réflexion dans le débat général enclenché par la Cgt : *« Premièrement, travailler à des formes d'organisation permettant un syndicalisme de proximité en collectifs, sections, syndicats sur le lieu de travail, l'entreprise ou le territoire. Plusieurs unions départementales réfléchissent à expérimenter des syndicats spécifiques interprofessionnels de territoire, regroupant des syndiqués Ict isolés dans l'entreprise et leur permettant de s'impliquer dans une activité revendicative et de déploiement de la Cgt localement. Ce type de structure peut aussi servir de lieu d'échanges avec des syndiqués Ict appartenant déjà à des syndicats existants.*

» Deuxièmement, travailler à des dispositifs qui rassemblent les Ict syndiqués pour construire des revendications trans-

versales et impulser le déploiement Cgt sur des zones d'activité où interviennent donneurs d'ordres et sous-traitants sur les nouveaux pôles de compétitivité, sur de grandes métropoles avec des commissions départementales...»

Posant ensuite les nouveaux défis que constituent notamment la loi de 2008 sur la représentativité syndicale et l'enjeu de syndicalisation des jeunes diplômés, elle conclut sur la nature de la démarche que l'Ugict entend conduire : *« Réhabiliter le travail passe par la promotion de la citoyenneté, dans l'entreprise, dans la société, et suppose de franchir une étape quantitative et qualitative pour le rassemblement du salariat, la démocratie syndicale et sociale.*

» Il ne peut y avoir aucun raccourci dans cette démarche.

» Pour rendre plus lisible et plus efficace l'outil spécifique, pour être plus et mieux la Cgt de tout le salariat, ce n'est pas de moins mais de plus d'activité spécifique qu'il y a besoin, mieux comprise, plus solidaire et mieux partagée.

» Ne rien s'interdire en matière de forme d'organisation, tirer les leçons de chaque expérience, rompre avec la loi du nombre pour que coexistent cohérence et spécificité, c'est faire preuve du sérieux nécessaire pour affronter l'avenir en innovant, pour prendre la main dans la construction sociale, pour gagner une mondialisation des luttes et de la démocratie.»

Louis SALLAY

ORIENTATION ÇA SE DISCUTE

APRÈS LE RAPPORT INTRODUCTIF AUX TRAVAUX DU CONGRÈS, LA PAROLE EST AUX DÉLÉGUÉS QUI, AU FIL DES INTERVENTIONS, ÉVOQUENT EXPÉRIENCES ET PRIORITÉS, PARTAGENT RÉFLEXIONS ET ANALYSES.

Le débat général qui suit le rapport introductif évoque comme il se doit des situations et des expériences très diverses. Nombre d'intervenants partagent avec les délégués les situations dégradées qu'ils affrontent. C'est le cas de Jean Kirster, du Sntrs-Cgt, qui expose les bouleversements portés par la loi Lru, le pacte de la recherche et le grand emprunt : « On assiste à une mise en concurrence de tous les personnels, qu'il s'agisse ou non de chercheurs. Cela entraîne une véritable chasse aux labos, très destructurante, sur un fond de non-débat, de non-consultation. Dans ce cadre, avec la prétendue excellence et le retour sur investissement, avec la gouvernance et la demande des industriels pour peser sur les objectifs, on risque d'accoucher de quelques pôles dits excellents, entourés de grands déserts, avec ce que cela signifie de mobilité forcée, de concentration et de valorisation à court terme sur un petit nombre de bassins d'emploi. » Il met en garde contre le fait que l'organisation syndicale elle-même soit prise dans les logiques de cette mise en concurrence : « S'organiser site par site, oui, mais attention à la mise en concurrence entre syndicats. »

Salaires, conditions de travail et statut cadre dans le débat

Peppino Terpolilli, Total, Fédération de la chimie, se penche sur la mondialisation financière pour en souligner la complexité des retombées sur les entreprises en général et sur leurs politiques salariales, désastreuses pour certaines catégories de cadres. Steven Kamban, des services publics, pose la question d'une réappropriation des services publics ; à partir de l'eau, il plaide pour une solution qui ne fasse pas l'impasse sur le statut des agents, qui doivent rester de fonction publique : « Pour nous, avec le Grand Paris, il faut maintenir les services publics administratifs et obtenir le retour de toute



STEPHANE PENIGUEL

la régie de l'eau dans les services publics administratifs. » Revenant sur l'exemple du Japon, il soulève la question d'une renationalisation possible d'Edf-Gdf et souligne le lien entre éclatement de la privatisation de la recherche et perte de maîtrise publique des grands outils de gestion des biens communs de l'humanité. Didier Gori, de la Ferc, plaide pour un débat sur les rapports entre science et société ; il estime qu'entre l'intégrisme scientifique et l'obscurantisme il y a place pour la Cgt dans des débats portant sur les Ogm, les nanotechnologies, la vaccination... « Je refuse que ces réflexions restent dans nos secteurs, cela implique l'ensemble de la société, et l'Ugict peut y jouer un rôle majeur. » Il alerte également sur de possibles augmentations des droits d'inscription universitaires en France, à l'image de

ce qui a fait scandale en Grande-Bretagne, et stigmatise le fonctionnement du crédit impôt recherche... Hervé Delattre, Fédération de la vente, dresse un état des lieux des formes de précarité et de désalarisation de son champ professionnel, formes qui accompagnent la misère : « Il existe trois cent mille vendeurs à domicile indépendants (Vdi) qui gagnent en moyenne 200 euros mensuels ; nous proposons le rétablissement de la relation de subordination, et nous nous fixons deux priorités de travail : les salaires et les conditions de travail ; nous posons également la question de notre affiliation au statut cadre, en lien avec les problèmes posés par le temps de travail. » Christine Guinand, Ratp, Fédération des transports, appelle à prendre la juste mesure des inégalités qui frappent les femmes et plaide pour ce

... que cet enjeu soit présent dans toutes les expressions syndicales, tout en tirant un bilan mitigé du fonctionnement d'un collectif en charge du suivi de la Charte pour l'égalité signée par le syndicat. A quoi fait écho l'intervention de Dominique Raffel, de mines-énergie, qui met en garde contre les systèmes de management qui, sous couvert de prendre en compte la « place » des femmes, les encadre dans une culture managériale très patriarcale.

C'est la dégradation du travail qui engendre la souffrance

Plusieurs interventions traitent d'ailleurs spécifiquement du management, avec une large place faite à la « souffrance au travail », comme celle de Daniel Susini, secrétaire du Syndicat des officiers de marine, qui illustre cette thématique de nombreux exemples, y compris tragiques, en les liant à la pression d'un management perverti par le jeu des actionnaires. Il souligne qu'un équipage est formé de personnels d'exécution et d'officiers, lesquels sont des cadres un peu particuliers qui travaillent dans un milieu mouvant et hostile et sont suspendus à la crainte de la perte de leur brevet. Ce management, Sandrine Berger, Jussieu,

Ferc-Sup, l'articule aux décisions néolibérales du gouvernement : « *Le dogme du moins coûtant abaisse le sens du travail et sa valeur ; la notion de sécurisation est en fait une véritable attaque contre l'avenir professionnel des salariés ; et lourde de conséquences sur l'institution et ses agents, sur les chercheurs.* » Mais elle s'étonne que des termes tels que performance, gestion, compétences... soient utilisés dans le document préparatoire au congrès. « *Ce sont ceux de l'entreprise, ils sont portés par la financiarisation et accompagnent la précarisation et le profit. En nous appropriant ce langage entaché de perversion, ne nous condamnons-nous pas à ne pas pouvoir le combattre ?* »

Dans ce cadre de réflexion, pour Irène Huard, CD de l'Essonne, il est nécessaire de se caler sur les réalités vécues par les salariés, qu'il s'agisse de la fonction publique territoriale, de l'enseignement ou du privé : « *C'est partout la dégradation de la qualité du travail qui engendre de la souffrance ; avec des conflits entre des logiques de service public et de gestion financière, entre la remise en cause des savoirs techniques et la course à la mauvaise qualité et aux économies. Partir de cette situation, du besoin de travail de qualité, est essentiel pour notre démarche ; cela permet de construire des revendications qui parlent à toutes les catégories de salariés, singulièrement les nôtres. Cela permet de remettre en cause le management coercitif, non à partir de constats généraux, mais à partir de propositions concrètes. Cela permet de revendiquer*

d'avantage d'autonomie, des espaces de débat, sur l'organisation du travail et ses moyens. Cela contribue à recréer des collectifs fortement déstructurés. Partir du travail permet aussi de poser autrement les questions d'évaluation, de les faire porter moins sur les individus et davantage sur le travail. »

Devenir le syndicat de référence des cadres et des techniciens

Des questions qui, justement, font luttés, ce que de nombreuses interventions soulignent à l'envi : ainsi Stéphane Jouteux, Cgt d'Amadeus, Fédération des sociétés d'études, expose les termes d'un conflit de masse mené dans l'entreprise avec notamment de jeunes diplômés issus de grandes écoles, qui a abouti à la signature d'un protocole d'accord sur les salaires, avec des augmentations de plus 4 % et plus de deux cent cinquante embauches de personnels sous-traitants. Il souligne que son syndicat est parti de rien et que, si la loi sur la représentativité avait été mise en œuvre à l'époque, il ne serait pas au congrès pour en parler. Il met en garde contre le fait que cette loi permet de signer des accords en l'absence de délégués syndicaux : « *Des accords de ce type, on en a plein. Les patrons comprennent qu'ils peuvent remettre en cause l'existence d'un syndicat Cgt dans leur entreprise et ils mettent d'autant plus la pression.* » Corinne Normand, de l'Ufict services publics, intervient sur le mouvement revendicatif, mené le 16 mars par les travailleurs sociaux, autour des enjeux de reconnaissance de la qualification, sur un fond de bas salaires pour les travailleuses. « *Nous travaillons avec notre Fédération des services publics et avec neuf organisations en intersyndicale, depuis plusieurs mois, ce qui est positif. Le 7 avril, on remet ça en organisant des manifestations régionales pour la reconnaissance des qualifications à bac plus trois et une reconnaissance en catégorie A avec revalorisation salariale.* » Jean-Marc Cachetta, de la Fapt, revient sur un conflit qui a vu vivre les convergences entre salariés d'exécution et encadrement à La Poste des Bouches-du-Rhône, avec 100 % de grévistes, sur des enjeux d'organisation du travail, d'emploi et de services publics : « *Nous avons gagné, preuve que la convergence est possible et gagnante ; il nous a fallu cent trente-neuf jours de grève avec AG quotidiennes et débat sur les formes d'action. La solidarité de la Cgt a été payante, avec des sommes collectées formidables. Et le plus fort : au final, les négociateurs de La Poste ont adhéré à la Cgt à la fin du conflit.* »



STEPHANE PENIGUEL



Francis Velain, de la métallurgie, estime que la Cgt peut devenir le syndicat de référence des cadres et des techniciens. Il s'appuie sur les exemples d'Amadeus, de Renault et de son entreprise, Thales, qui vit une lutte de masse depuis six semaines avec de mille à quinze cents ingénieurs qui se sont mobilisés sous des formes très diverses. «*Chez Thales, on a travaillé les repères de la Cgt, expliqué que le salaire n'est pas une récompense mais un dû. Ça permet de marquer des points. On n'a pas fait non plus de macro; on n'est pas sur les profits, mais sur le dû, quelle que soit la situation économique de l'entreprise. Nous avons aussi été précis, concrets sur les conditions de vie de nos collègues. On a pointé du doigt que les jeunes ingénieurs avaient perdu 300 euros; mesuré les inégalités de carrière des femmes; autant de questions que l'on peut régler localement tout en gagnant en ancrage...*»

Partir des qualifications oblige à repenser les contenus du travail

Fabrice Fort, métallurgie, revient sur les états généraux des professions techniques en expliquant l'intérêt de partir des grilles, existantes et souhaitables : «*Cela nous a permis de construire de la cohérence et de la convergence avec les autres catégories. Partir des qualifications nous oblige à interroger les contenus de travail, les qualifications, et cela permet de faire pièce aux stratégies d'éclatement mises en œuvre par le patronat. Il y a un vrai travail à faire sur les enjeux du diplôme et de sa reconnaissance, avec des évolutions de carrière qui peuvent être totalement différentes selon la branche, l'entreprise. C'est une porte d'entrée vers la*

jeunesse, qui a soif de reconnaissance. Elle cherche un autre système de reconnaissance, de valorisation, proposons-le lui.» Jean Becq, pilote d'hélicoptère du Samu, de la Fédération des transports, souligne l'impact qu'a eu la création d'un syndicat en 2004-2005 pour les isolés : «*Nous avons, quelques années plus tard, une grève de pilotes qui a duré dix-huit mois et débouché sur un succès. Cela n'aurait pas été possible sans ce syndicat d'isolés.*» Dominique Raffel, de mines-énergie, évoque plusieurs questions : à propos de la catastrophe nucléaire au Japon, il informe les délégués de ce que le Pdg d'Edf a écrit aux personnels pour leur demander de confirmer que, à Edf, la sécurité était assurée. «*Nous avons répliqué par voie de lettre en réclamant un autre fonctionnement qui s'appuie sur le droit de critique, et les retours sont excellent parmi les personnels. Sur le temps de travail, nous nous sommes battus pendant un an sur le forfait-jour, et nous avons gagné parce que nous n'avons cessé d'affirmer notre opposition au principe même du forfait-jour, avec sa kyrielle de conséquences; parce que nous avons mené la bataille de façon intersyndicale; enfin, parce que nous avons menés, seuls, avec notre fédération, une consultation des personnels: 40% des cadres se sont exprimés et à 66% en se prononçant contre. Il nous faut tenir bon sur les principes.*»

Comment «*tenir bon*», avec quelles structures? Cette question, qui va se retrouver tout au long du congrès, fait l'objet de quelques échanges. Un délégué de la Fapt intervient sur l'implication des commerciaux dans une lutte revendicative pour leurs salaires; il souligne que «*ce*

qui faisait rire, il y a cinq ans, les commerciaux fait aujourd'hui fer de lance dans les revendications; la clarté des revendications est importante. Nous avons besoin d'un outil spécifique capable de faire des heures d'info spécifique et de la formation spécifique». Patrice Pelletier, cheminot et «*dirigeant de proximité*», illustre la pertinence de l'outil spécifique Ugict au regard des situations que vivent les agents de maîtrise et les cadres, sur fond d'externalisation des tâches. Pour Fabrice Aubert, CD Bouches-du-Rhône, il s'agit de prendre en compte ce que la mondialisation impose aux territoires en les spécialisant et de «*repenser des cohérences et des dynamiques d'intervention partant des territoires*».

Comment « tenir bon » et avec quelles structures ?

Patrick Vandescotte, Saint-Gobain, chimie, revient sur les débats de son syndicat sur la structure dont les cadres ont besoin. Il estime que ne pas mettre en places des structures spécifiques serait «*une erreur fondamentale au vu du nombre de cadres dans nos industries*». «*Nous ne sommes pas bons en direction de ces populations; même si la fédération s'est dotée d'un outil, la syndicalisation suit trop lentement. Cette activité n'est pas toujours bien vue, car il y a défiance envers les cadres, soupçonnés de mollesse; mais est-ce seulement au moment des mobilisations qu'il faut se souvenir qu'ils existent? Il ne s'agit pas d'écrire autrement nos tracts mais de travailler avec eux sur le contenu et la démarche revendicative afin qu'ils s'y reconnaissent, se l'approprient.*»

Louis SALLAY



TABLE RONDE

“Evolution des Ict” : figures paradoxales...

Les populations “ingénieurs, cadres, technicien(ne)s”, particulièrement confrontées aux bouleversements organisationnels du monde du travail et à ses tensions, vivent interrogations identitaires, souffrances... et revendications. Les chercheurs témoignent, la salle confirme.

PLUS ILS SONT IDENTIFIÉS COMME PERFORMANTS, PLUS ON LEUR CONFIE DE RESPONSABILITÉS ET PLUS ILS ONT L'IMPRESSION DE REMONTER UN ESCALATOR QUI DESCEND.

De quelles populations parle-t-on quand on évoque les Ict, « ingénieurs cadres et technicien(ne)s », à quelles réalités professionnelles ou sociales cela renvoie-t-il, à quelles évolutions récentes du monde du travail ? Comment se positionnent-ils en tant qu'individus dans leur rapport à l'entreprise, à leur métier, à leur collectif de travail ? L'Ugict a réservé au sein du congrès un temps d'échange avec les chercheurs qui travaillent sur ces questions, afin d'éclairer la réflexion ou de lui ouvrir des pistes, en revenant sur les évolutions les plus significatives de ces dernières années pour ces populations.

Priorité aux plus jeunes, à la fois chercheurs et délégués au congrès. Isabelle Clair et Wilfried Rault ont poursuivi le décryptage des milliers de réponses au questionnaire mené à l'automne 2009 auprès des précaires de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Ils précisent la description concrète des situations faites à des dizaines de milliers de personnes, toutes catégories confondues – en grand nombre des jeunes très qualifiés, doctorants, qui postulent des emplois d'enseignant à l'université ou de chercheur – et qui, au nom de la Rgpp, doivent se contenter de contrats de vacataires, renouvelables ou pas, pendant des années : « Les précaires ont toujours existé dans notre secteur, mais à chaque fois ils ont fait l'objet de plans de titularisation, alors qu'aujourd'hui, la précarité est massive et durable. La logique est tout autre, la Lru et l'Anr favorisent le recrutement de personnes non statutaires et sur des projets de court terme, au détriment de financements permanents qui assurent la stabilité des équipes et la pertinence des recherches. » Et qui donnent aussi du sens, de la visibilité au travail et assurent sa reconnaissance. « Nous voulions amplifier l'écho donné à leurs revendications, qui ne sont pas toujours portées par les statutaires » : les résultats de l'enquête font l'objet d'une publication ce mois-ci⁽¹⁾. Gaëtan Floco, chercheur à l'Ires, explicite quant à lui les travaux entamés avec quatre de ses collègues sur « le nouveau rapport au travail et hors travail des cadres aujourd'hui », basés sur des entretiens qualitatifs, et dont les premières

conclusions sont également en cours de publication. « A l'issue des nombreux entretiens que nous avons menés auprès de cadres de tous niveaux de responsabilité, nous avons validé trois hypothèses. Tout d'abord, leur fort besoin de se livrer, le grand intérêt et la disponibilité dont ils ont témoigné à notre égard, signe que nous touchons à quelque chose de sensible dans leur rapport au travail. Le fait aussi que l'écrasante majorité d'entre eux a la sensation d'être constamment sollicitée par une multitude de contraintes, dans leur rapport au client, aux fournisseurs, aux collègues, même quand ils ne subissent aucune pression explicite de la part de leur hiérarchie. La sensation qu'ils paient cher leur supposée autonomie, notamment par la recherche permanente de solutions alternatives à la réalisation impossible des objectifs fixés. Troisième constante, leur difficulté à accepter que la recherche de la performance se fasse au détriment de leur sphère privée et familiale. Ils adhèrent à cette logique, mais de façon superficielle, avec le sentiment d'être aspirés par l'obligation du toujours plus. Car plus ils sont identifiés comme performants, plus on leur confie de responsabilités et plus ils ont l'impression de remonter un Escalator qui descend. »

Christophe Guitton, chercheur au Céreq, qui a déjà présenté l'état des connaissances actuelles – trois ans d'enquête – sur cette question lors des récents états généraux des professions techniciennes organisées par l'Ugict, revient sur les caractéristiques prégnantes de l'évolution des professions intermédiaires et techniciennes : « Les catégories dites intermédiaires représentent 53% des salariés mais recouvrent des réalités très diverses. Nous nous sommes limités à soixante-quinze métiers dans trente entreprises, pour constater que les métiers techniciens sollicitent de plus en plus une multitude de compétences et d'interventions qui relèvent d'ordres distincts : la technique, bien sûr, mais également le management, le commercial et la gestion, l'administratif. Chaque situation doit être examinée en pondérant les compétences et les dimensions sollicitées. Au-delà de cette multiplicité de situations, on constate donc, là aussi, que cette polyvalence

(1) Parus ou à paraître :

- Paul Bouffartigue (sous la direction de), Charles Gadea et Sophie Pochic, *Cadres, classes moyennes, vers l'éclatement ?* Ed. Armand Colin, collection Recherches, février 2011, 316 pages, 25 euros.
- Ouvrage collectif, *Recherche précarisée, recherche atomisée ?* Ed. Raisons d'agir, avril 2011, 8 euros.
- Martine Morbus (sous la direction de), « Les professions intermédiaires dans les entreprises. Techniciens, agents de maîtrise et assimilés », *Notes emploi-formation (Nef)*, éd. Céreq, janvier 2009, 50 pages.
- Gaëtan Floco et collectif de chercheurs, *Un nouveau rapport au travail et hors travail des cadres aujourd'hui*, Ires, à paraître ce trimestre.



secrétaire général adjoint de l'Ugict, qui anime la table ronde, l'addition de ces courts et néanmoins denses exposés ne peut suffire à rendre toute la diversité et la complexité des situations mais n'en éclaire pas moins des tendances qui font sens aux yeux des délégués, si l'on en croit les réactions. Crise de confiance, non-reconnaissance, isolement, tension et souffrance au travail, sentiment que, malgré la supposée autonomie d'action sur certains choix dans l'organisation du travail, ils n'ont aucune liberté d'expression, de critique, conflit intérieur

– polyvalence, polycompétence – rend souvent les situations de travail insoutenables, d'autant que les techniciens ayant des responsabilités d'encadrement sont souvent chargés du dirty work du management, avec injonction de résultat mais sans la reconnaissance à laquelle ils pourraient aspirer. » Ainsi émerge désormais une population de techniciens qui ne souhaite pas accéder au statut de cadre, afin de se préserver d'une position illusoire – l'autonomie –, alors que la moindre prise de responsabilité s'accompagne d'une multitude de contraintes.

Paul Bouffartigue, sociologue du travail et coauteur de la somme récemment publiée *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, revient lui aussi sur des années d'enquêtes menées auprès de ces populations et confirme : « L'observation et la caractérisation du groupe socioprofessionnel cadre-catégorie intermédiaire au regard de la notion de classe moyenne s'avèrent toujours aussi pertinentes au sens où cette relation fonctionne comme un miroir des questions qui se posent à la société. Aujourd'hui, il semble que la frontière se déplace mais conserve du sens. Cette population se féminise, est moins âgée, se caractérise par un différentiel de revenus moindre. En revanche, elle se diversifie en termes de niveau de diplôme, de temps passé au travail, de stabilité de l'emploi. [...] On observe aussi l'émergence d'une figure de plus en plus représentée, le "cadre expert", non encadrant, confronté lui aussi à de nombreuses contradictions. » S'il est encore possible de devenir cadre à l'ancienneté ou au mérite, au cours d'une carrière longue dans la même entreprise, une nouvelle configuration s'impose en effet, celle de jeunes diplômés embauchés à des postes déqualifiés – déclassés à l'entrée dans l'entreprise –, à qui l'on promet la reconnaissance de leur qualification ou de leur rôle dans l'entreprise dans un temps relativement court, ce qui arrive mais pas systématiquement. Un phénomène – parmi d'autres – qui pousse à interroger les notions de déclassement et d'éclatement. Comme le souligne Jean-François Bolzinger,

au regard de leur éthique, les délégués reconnaissent des situations vécues par eux ou par leurs collègues. La réalisation d'un objectif, la performance, dans une configuration idéale, certains estiment que cela est plutôt stimulant. Mais, en l'état actuel des choses à l'entreprise, cela relève le plus souvent du « *consentement paradoxal* » : « *On y croit, on est même prêt à se remettre en cause si ça ne marche pas, alors que l'on a bien souvent plutôt dû composer avec les contraintes du système que réellement pu apporter sa contribution ou sa créativité à un travail.* » La question est bien de pouvoir intervenir pour travailler dans de meilleures conditions : pour « *faire cesser le recours systématique du management au "changement" dans les organisations comme seule réponse magique aux problèmes* », « *ne pas systématiquement favoriser les carrières et les promotions des managers au détriment des cadres techniques, comme cela devient le cas même à la SnCF* », « *empêcher la casse des métiers à la moindre restructuration* ». A condition aussi de bien distinguer la supposée autonomie de la véritable « *liberté d'expression et de contribution aux décisions de l'entreprise* » : tout le paradoxe est dans le fait que certains cadres disposent en effet à certains moments d'une grande marge de manœuvre, mais qu'ils sont livrés à eux-mêmes pour résoudre des problèmes insolubles et réaliser des objectifs impossibles, à leurs risques et périls...

Les leviers d'action, de réaction, d'émancipation, ils existent, les délégués s'en font l'écho : sortir de l'isolement, de la culpabilisation, de la remise en cause personnelle en cas d'échec, alors que ce sont les organisations et les choix des directions qui devraient être interrogés, retisser le lien social, le collectif de travail. Fragilisés, les Ict sont conscients de l'être, mais un des remèdes pour passer de la souffrance à la dénonciation puis à l'intervention, pour mieux travailler et être reconnus, c'est, à n'en pas douter, l'action collective et syndicale...

Valérie GÉRAUD

TOUT LE PARADOXE EST DANS LE FAIT QUE CERTAINS CADRES DISPOSENT EN EFFET À CERTAINS MOMENTS D'UNE GRANDE MARGE DE MANŒUVRE, MAIS QU'ILS SONT LIVRÉS À EUX-MÊMES POUR RÉSOUDRE DES PROBLÈMES INSOLUBLES ET RÉALISER DES OBJECTIFS IMPOSSIBLES, À LEURS RISQUES ET PÉRILS...

DÉPLOIEMENT LA CGT POUR TOUS LES SALARIÉS

BERNARD THIBAUT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT.

Bernard Thibault rappelle d'entrée l'ambition de la Cgt d'être « une organisation syndicale ouverte et disponible pour tous les salariés, dont les ingénieurs, cadres et techniciens », et se réjouit que l'engagement de l'Ugict y contribue. Après avoir décrit la situation sociale dégradée des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise, effectué un large balayage de la situation au Japon, rappelé l'agenda revendicatif européen, il évoque les résultats des élections cantonales et réaffirme : « *Le Front national n'est pas un parti comme les autres. Son attitude lors de la réforme des retraites rappelle à quel point il est hostile à la Cgt "compte tenu de sa philosophie marxiste" et à tous ceux qui revendiquent et qui luttent pour de véritables transformations dans le rapport d'exploitation du travail. La Cgt ne laissera pas s'installer cette duperie qui prétend présenter le FN comme une alternative politique crédible susceptible de répondre aux revendications sociales.* »

« Pour l'heure, conclut le secrétaire général, nous allons continuer de faire notre travail syndical au quotidien. » Dans ce cadre, il met en garde contre deux écueils dans la démarche de la Cgt vis-à-vis de l'encadrement : l'un consistant à nier la spécificité des ingénieurs et cadres et à considérer qu'il s'agit de « salariés comme les autres », ce qui exonérerait la Cgt d'une démarche syndicale spécifique ; l'autre consistant à refuser de les considérer comme des salariés « au même titre que les autres » et à ne pas voir le rapprochement qui s'opère entre catégories de salariés du fait des politiques mises en œuvre. L'offensive patronale contre le statut cadre témoigne que, pour le patronat, la situation matérielle des cadres a vocation à se rapprocher de celle des autres salariés, même si les entreprises n'entendent pas renoncer à faire peser sur eux de fortes contraintes en termes de disponibilité et de respect des objectifs financiers.

Il en conclut que la Cgt doit travailler de façon plus cohérente sa démarche revendicative vers toutes les catégories de

salariés, sur la base d'un outil revendicatif majeur – la sécurité sociale professionnelle –, et souligne dans ce cadre : « *L'Ugict est partie intégrante de la réflexion que notre 49^e Congrès a décidé d'engager dans toute la Cgt pour mieux coller à la réa-*



STEPHANE PENIGUEL

« *lité du salariat d'aujourd'hui et pour que nos formes d'organisation permettent de construire les convergences interprofessionnelles nécessaires. En tant qu'outil actif de conquête dans les catégories Ict, l'Ugict doit être de plain-pied dans cet effort collectif. Non seulement notre activité en direction des Ict n'est pas à l'écart de la réflexion, mais les obstacles auxquels nous nous heurtons pour être reconnus partout comme une organisation où les ingénieurs, cadres et techniciens ont toute leur place nécessitent inventivité, créativité et une meilleure articulation de nos différents dispositifs de déploiement.* »

Il interpelle le congrès : « *Comment aujourd'hui franchir une étape, accroître notre capacité d'intervention et acquérir une représentativité incontestable dans ces catégories en forte croissance ? Cette question, qui traverse votre congrès, concerne toute la Cgt. Nous devons, me semble-t-il, investir plus de forces en direction de ces catégories. De fait, les seuls militants de*

« *la Cgt qui s'adressent aujourd'hui aux Ict ne suffiront pas pour progresser significativement. Le cas le plus flagrant, ce sont les sièges des grands groupes où la Cgt se bat pour conserver sa représentativité, alors même que, sur le périmètre global*

« *du groupe, la Cgt est bien souvent l'organisation la plus représentative.*

« *Mais nous devons aussi voir plus large, puisque les Ict représentent 43 % des salariés. Ne faut-il pas mieux articuler les efforts de toute la Cgt en direction des techniciens, dont une partie seulement est dans le champ d'activité réel des bases et organisations de l'Ugict ? Ensemble, nous avons besoin de faire du neuf, d'innover dans nos pratiques pour "coller" à la situation des personnels d'encadrement et surtout pour répondre à leurs aspirations.* »

Une préoccupation qu'il « double » d'une réflexion sur le niveau des forces organisées : « *La situation de nos forces syndiquées est le principal obstacle pour de nouveaux succès revendicatifs. C'est encore plus criant*

« *dans vos catégories. Or, d'après notre baromètre annuel 2010, la Cgt est considérée comme présente par 83 % des cadres, combative par 79 %, disponible par 62 % et capable de propositions constructives par 53 %.*

« *Il y a bien des verrous à faire sauter pour enclencher une syndicalisation plus importante des Ict. Car rien de durable ne changera pour les ingénieurs, cadres et techniciens comme pour les autres salariés si le niveau de syndicalisation ne progresse pas de façon spectaculaire.*

« *Les flux naturels entre les organisations Cgt et les organisations Ugict ne suffisent pas à maintenir un taux de syndicalisation significatif dans des catégories qui, comme les vôtres, sont en expansion.*

« *Comme je le fais auprès de toutes les organisations de la Cgt, je vous engage à consacrer à la syndicalisation une part importante de l'activité partout où nous sommes organisés.* »

Louis SALLAY



STRUCTURES DIVERSIFICATION DE L'OFFRE...

LE DÉBAT QUI PORTE SUR LA DEUXIÈME PARTIE DU DOCUMENT D'ORIENTATION SE FOCALISE SUR L'ENJEU DES STRUCTURES ET DE LEURS POSSIBLES DIVERSIFICATIONS, DIVERSITÉ DES SITUATIONS OBLIGE...

« **P**our un syndicalisme de masse des Ict » : la partie II du projet de documentation d'orientation est précédée d'une réflexion sur les formes d'organisation Cgt, alors que le 49^e Congrès confédéral a décidé de travailler à la transformation des structures pour une plus grande efficacité syndicale. Pour l'union départementale de l'Essonne, son secrétaire général, Hervé Leblanc, brosse le paysage des ingénieurs, cadres et techniciens dans le département : ils représentent environ 50 % des salariés du département, soit un peu plus que la moyenne nationale (44 %), mais à peine mille deux cents sont syndiqués à la Cgt. Ce faible taux de syndicalisation donne une idée du chemin à parcourir dans la perspective d'un syndicalisme de masse. Cela passe notamment, explique-t-il, « par la mise en œuvre des orientations

décidées par le 49^e Congrès confédéral et le congrès de l'UD et par une réflexion sur les modes d'organisation les plus appropriés pour y parvenir ».

Nécessité de débattre, nécessité de changer

Citant une initiative qui s'est tenue en janvier dernier, réunissant unions locales, union départementale et commission départementale Ugict sur le thème de la souffrance au travail, il précise qu'il a été décidé de s'appuyer sur cette démarche pour poursuivre la réflexion en ce sens. En travaillant, en particulier, à la redéfinition du périmètre d'intervention des structures territoriales de la Cgt, Hervé Leblanc insiste enfin sur l'intérêt à travailler « en lien pour être davantage représentatif », faisant ainsi référence aux résultats des élections professionnelles qui se sont

tenues sur la plate-forme de Juvisy-sur-Orge : l'Ufcm (Union fédérale des cadres et maîtrises cheminots) y a obtenu 65 % des voix, le syndical général plus de 70 %. La preuve, pour lui, « que le travail des deux organisations ne s'est pas fait à contrario, mais a au contraire permis de créer des convergences ».

Secrétaire général de la fédération Cgt des cheminots, Gilbert Garrel explique comment, toujours dans le prolongement du 49^e Congrès confédéral, la réflexion s'est poursuivie dans le cadre du congrès de sa fédération autour, notamment, de trois thèmes principaux : le périmètre de syndicalisation, l'évolution du salariat et la transformation des structures. Tirant les enseignements à la fois de l'évolution du salariat – la SnCF compte aujourd'hui 48 % d'agents de maîtrise et de cadres, contre 20 % en 1973 –, de la restructuration de l'entreprise et de la transformation du monde ferroviaire avec la généralisation de l'ouverture à la concurrence sur le transport voyageurs, il a été décidé, souligne-t-il, « de pérenniser l'Ufcm et l'activité spécifique en direction des cadres et de la maîtrise ». Dans le même temps, a

... été opérée une modification des structures à partir du diagnostic posé sur la restructuration de l'entreprise, avec des syndicats Ufcm dans les zones de forte concentration Ict et des sections syndicales spécifiques à l'intérieur du syndicat général dans les zones dites «diffuses», là où la présence d'Ict est moindre. Enfin a été mis en place un collectif technique pour les trois collèges afin de travailler sur la question des métiers, collectif où les responsables fédéraux «sont aussi en responsabilité sur l'activité spécifique». Face à la complexité des problèmes, Gilbert Garrel insiste sur la nécessaire intervention de tous les acteurs, soulignant qu'entreprendre aujourd'hui une action «sans l'intervention des agents de maîtrise et des cadres nous condamne à faire une action minoritaire». De quelle Ugict, de quelles Ufict, de quels syndicats spécifiques avons-nous besoin ? Telle est, pour le secrétaire général de la Fédération des cheminots, «la vraie réflexion que l'on doit mener. Cela va nécessiter des débats dans la Cgt et un changement des mentalités». Pour sa part, Philippe Lattaud, membre de la CE confédérale, fait état de la réflexion globale de la Cgt sur la question des structures, en soulignant que le der-

nier Ccn a décidé d'une accélération de la transformation de l'organisation. Pour cela, explique-t-il, il y a plusieurs portes d'entrée. Première d'entre elles: la question du syndicat. Avant la fin 2011, tous les syndicats doivent s'être réunis en assemblée générale ou en congrès afin, en particulier, «de s'interroger sur l'activité et sur la finalité de cette activité». Le syndicat permet-il réellement la proximité, et quelle proximité? Permet-il d'avoir des syndiqués acteurs? Permet-il de concilier les communautés d'intérêts en convergence avec tous les salariés? Autant de questions qui se posent. Ont aussi été évoquées la création de syndicats multiprofessionnels et la question du rôle, dans la démarche proposée, des élus et mandatés.

Pour un élan de diversité et de créativité

Deuxième porte d'entrée: le rôle des organisations territoriales, unions locales, départementales et régionales, dans un contexte d'éclatement du tissu économique. C'est à ce niveau que se pose notamment la question du dialogue social en territoire: gadget ou lieu pertinent d'intervention des salariés? Les fédérations constituent une troisième porte d'entrée, au travers de leur capacité à travailler ensemble autour d'objectifs revendicatifs communs. «C'est à partir du concret que l'on peut mener la réflexion sur les champs professionnels respectifs et peut-être les faire bouger.»

Enfin l'Ugict: comment mettre sa réflexion au service de ce projet? Que signifie la proximité pour un ingénieur,

un cadre, un technicien? Quelle structure syndicale pour permettre l'intervention des salariés? Pour Philippe Lattaud, qui a rappelé le chiffre de 4,5% de syndicats et sections spécifiques dans la Cgt, le débat ne peut avancer «qu'en termes d'expérimentation partagée».

Justement, dans une perspective de syndicalisation de masse des Ict, quels moyens nouveaux propose-t-on, en termes de structuration, de fonctionnement avec les autres structures Cgt, pour y parvenir? C'est ainsi que Fabienne Tatot résume les contenus et les enjeux de la deuxième partie du document d'orientation. Après un rappel de l'état de la syndicalisation dans les catégories Ict, elle liste les trois propositions de l'Ugict «pour aller vers la syndicalisation de masse des Ict», avec la création de syndicats ou de sections syndicales spécifiques d'entreprise lorsque le nombre de syndiqués le permet; de syndicats spécifiques interprofessionnels de territoire pour les Ict à la disposition desquels il n'existe pas de syndicat ou de section syndicale d'entreprise, ou lorsque le salarié est quasiment sans lien avec son entreprise; de syndicats spécifiques professionnels de territoire pour rassembler des Ict d'une même profession mais dispersés sur le territoire et isolés dans leur syndicat. Enfin, dans une quatrième partie, partant du constat de la concentration des Ict autour de quelques grandes métropoles, dont la Région parisienne, et des difficultés de vie des commissions départementales existantes, est proposée une redéfinition des rôles de celles-ci, notamment comme outil de déploiement de l'union départementale et de l'Ugict.





La commission a traité soixante-quatorze amendements et neuf contributions déposées par quatorze organisations sur différents thèmes : démarche vis-à-vis des jeunes diplômés, impact de la loi de 2008 sur la représentativité, développement de nouvelles formes d'organisations spécifiques, liens de celles-ci avec les autres organisations Cgt, mise en œuvre des règles de vie syndicale... Au total, trente-cinq modifications ont enrichi la partie II du projet de document d'orientation. Le débat se focalise essentiellement sur la dimension des structures, au travers de l'intervention de plusieurs délégués (Fnte, Fnic) : syndicats et/ou sections ou collectifs Ugict dans les syndicats généraux Cgt ? Parmi les arguments déployés pour refuser la création d'un syndicat Ugict, le risque d'isolement des cadres dans un syndicat, estime un délégué de la Fnte, après avoir décrit le fonctionnement d'une commission fédérale des Ict représentatifs de tous les champs professionnels ; le risque aussi de s'organiser en dehors de la Cgt et le manque de cohérence engendré par la multiplication des structures. Par ailleurs, Jean-Marc Seigle (Fnme, groupe Total) suggère que l'Ugict mène une réflexion sur les sièges sociaux, lieux de forte concentration des Ict, où les résultats électoraux sont faibles, afin de dégager des thèmes revendicatifs axés sur la population de ces sièges sociaux.

Pour l'Ufict de la Fédération des transports, Valérie Brun s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour développer l'activité spécifique et lever les freins à la syndicalisation, en proposant

deux axes revendicatifs : la souffrance au travail et la formation professionnelle. Elle insiste également sur la nécessité, pour les militants, de suivre des formations syndicales appropriées « pour améliorer nos pratiques ». Enfin, Fabien Beiersdorf (Ufec, Disneyland Paris) témoigne de la mise en place de nouveaux outils « pour être au plus près des collègues » avec, par exemple, une démultiplication des structures en direction des différents métiers de l'entreprise. Avec des résultats : quatorze cadres étaient sur les listes Cgt lors des dernières élections, trois ont été élus.

Comment faire du syndiqué un acteur dans la Cgt

Au nom de la commission, Gilles Bénateau, secrétaire national de l'Ugict, répond aux questions soulevées par la rédaction de l'article II.1. « L'objet de ce texte est de nous doter de tous les outils qui sont à notre disposition pour nous déployer et mettre le syndiqué au centre des décisions. En aucun cas d'imposer quoi que ce soit à quiconque. Collectif, section syndicale ou syndicat, nous ne devons nous priver d'aucune possibilité de répondre à l'immense majorité des ingénieurs, cadres et techniciens qui ne trouvent pas encore leur place dans la Cgt. C'est en fonction des réalités que nous devons choisir les structures les plus adaptées », insiste-t-il. « Tout à fait d'accord. Mais, concrètement, demande alors un délégué de Shell, quelles conséquences d'un dédoublement de la Cgt sur les élections ou les mandats ? » « Gare à résumer l'activité syndicale à celle des institutions

représentatives du personnel, lui répond simplement Gilles Bénateau. *Nous ne pouvons confondre notre construction et le choix de nos formes d'organisation avec l'activité institutionnelle à laquelle nous participons.* »

Entre ceux qui s'inquiètent d'une trop grande précipitation dans la construction de syndicats spécifiques alors que les résolutions du 48^e et du 49^e Congrès ne sont pas encore mises en œuvre – « les syndicats multiprofessionnels restent encore à construire », rappelle un délégué –, ceux qui alertent le congrès sur le risque d'une division entre ouvriers et employés d'un côté, ingénieurs, cadres et techniciens de l'autre, ceux enfin qui tiennent à témoigner de tout ce que la présence d'une structure spécifique apporte au développement de la Cgt, le débat se poursuit. « La question fondamentale qui nous est posée est celle de savoir comment faire du syndiqué un acteur, de quels moyens nous doter pour qu'il décide des revendications, des formes d'action et de lutte dans lesquelles il veut s'engager », souligne alors le secrétaire de la commission départementale du Pas-de-Calais. « Telle que rédigée, la partie II du document d'orientation ne complique rien mais ouvre le domaine du possible, conclut Bernard Moglio, délégué Ufcm, au nom de la commission. Chacun, en fonction des réalités de son territoire et du contexte dans lequel il évolue, aura le choix de sa structuration. » La partie II est adoptée à la majorité. Le débat se poursuit sur le nouveau contexte de la représentativité syndicale.

Christine LABBE et Martine HASSOUN

TABLE RONDE

Représentativité syndi

Comment analyser la loi de 2008 sur la représentativité syndicale ?
Comment, surtout, l'utiliser au mieux, tout en travaillant à des avancées ?



STEPHANE PENIGUEL

Mireille Gueye expose rapidement l'enjeu du débat : esquisser un bilan de la nouvelle loi sur la représentativité, deux ans et demi après sa promulgation, évoquer les questions qu'elle soulève, les défis qu'elle pose à l'activité syndicale. Pour introduire cet échange, Philippe Masson souligne que l'on affronte un bouleversement de règles vieilles de soixante ans que la Cgt avait combattues dès leur origine. Il rappelle le caractère antidémocratique du mécanisme antérieur de la reconnaissance des accords, validés par une seule signature d'organisation syndicale, quel que soit le niveau de représentativité de cette organisation. Raison pour laquelle la Cgt a soutenu un changement bienvenu, sans naïveté.

«L'accord de 2008 est le résultat d'un compromis, qui passe ensuite au filtre de la loi, laquelle introduit des interprétations assez différentes de la position commune. L'histoire ne s'est pas arrêtée le 20 août 2008, et la Cgt a bataillé sans relâche sur l'interprétation de cette loi par les tribunaux. Le Medefa d'ailleurs fait de même.» Au final, expose Philippe Masson, la Cgt a obtenu des avancées fortes durant cette période, sur les prérogatives des syndicats d'entreprise, des UL, des syndicats multiprofessionnels, sur le droit de se syndiquer. «Reste que nous avons toujours des revendications à défendre et que notre état d'esprit reste de faire bouger la loi. Aujourd'hui, cela entraîne des bouleversements de pratiques : nous avons été placés dans l'obligation d'accélérer nos transformations ; il nous faut, pour exister, représenter 10% des salariés, toutes catégories confondues. Cette situation n'est pas nouvelle, en fait, mais le vernis a disparu ; l'interprétation de la loi est très claire : il faut, toutes catégories confondues, 10%, quelles que soient les structures. Les modifications de 2008 ne sont pas des contraintes supplémentaires sur nos choix d'organisation. Là où il y a une structure unique Cgt, cela implique du déploiement ; là où elles sont plusieurs, du débat et de la convergence. Dans tous les cas, cela suppose un souci de représentativité et d'unité.»

Le débat s'engage. Hervé Delattre, Fédération de la vente, s'avoue sceptique sur le propos. Il estime que cette loi, sur fond répressif, rend plus difficile le développement syndical. Sophie

Basini, Syntec, Metz, sur la base de l'expérience de son entreprise, témoigne d'une offensive patronale pour attaquer les délégués syndicaux d'établissement, malgré un score élevé (47%), avec la volonté de travailler à l'élimination de la Cgt. Jean-Philippe Châtel, officiers de la marine marchande, témoigne de ce que certains armateurs ont spéculé sur des formes d'organisation de la Cgt pour éliminer les syndicats Ugict, les officiers représentant moins de 10% des effectifs. «Après concertation entre l'Ugict, la Confédération et le Syndicat Cgt des marins, les trois entités Cgt ont présenté une liste unique. Nous en sommes sortis vainqueurs. La loi nous a, de fait, contraints à débattre et à nous entendre.» Stéphane Jouteux, société d'études, propose une reformulation de l'amendement déposé précédemment qui stipule la volonté de l'Ugict de continuer à œuvrer pour améliorer la loi de 2008. Patrick Surcat, Basel, industries chimiques, signale que son syndicat, prenant en compte l'évolution socioprofessionnelle, a orienté son activité en direction des cadres, avec succès, comme en attestent les élections qui placent la Cgt en tête, y compris chez les cadres, avec 58%. «On a créé des collectifs spécifiques aux catégories, au début en dehors de l'entreprise, et aujourd'hui ils s'expriment au grand jour.» Il en conclut que, quelle que soit la structure qui est mise en place, l'intérêt de la Cgt c'est bien de prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des salariés. Fabrice Michaux, Adp, transports, plaide également pour le caractère complémentaire des structures Cgt et fait état d'un problème de représentativité pour le syndicat ouvriers-employés, problème qui a été solutionné par le dépôt de listes communes, avec un résultat global de 33% sur l'ensemble de l'entreprise et de 12% chez les cadres. Steven Kamban, du Siap, services publics, témoigne de la création récente d'une section pour l'encadrement, «sur la base de ce qui nous réunissait, notre situation salariale», en précisant : «Nous tenions à rester dans un même syndicat, avec une direction élue. Nous préconisons que ce soit le syndicat qui décide de sa forme, sans obligation de passer à un système catégoriel.»

Serge Cazalet, Aéroport de Gironde, développe l'enjeu des mis à disposition, que la loi de 2008 permet d'intégrer dans les effectifs, ce qui déplaît aux employeurs : «Nous sommes deux cents dans ma société mais, avec les mis à disposition, on arrive à six cents ! Nous avons mené une bataille

L'ACCORD DE 2008 EST LE RÉSULTAT D'UN COMPROMIS, QUI PASSE ENSUITE AU FILTRE DE LA LOI, LAQUELLE INTRODUIT DES INTERPRÉTATIONS ASSEZ DIFFÉRENTES DE LA POSITION COMMUNE. L'HISTOIRE NE S'EST PAS ARRÊTÉE LE 20 AOÛT 2008, ET LA CGT A BATAILLÉ SANS RELÂCHE SUR L'INTERPRÉTATION DE CETTE LOI PAR LES TRIBUNAUX.

cale : faire avancer la loi



STÉPHANE PENGUJEL

TOUT CELA
NOUS OBLIGE
À TRAVAILLER
NOTRE
REPRÉSENTATIVITÉ
ET NOUS IMPOSE
UNE EXIGENCE FORTE
DE MISE
EN CONVERGENCE
DE NOS EFFORTS.

pour que les mis à disposition soient intégrés dans le calcul des effectifs, avec ce que cela signifie en termes de Code du travail. Le patron m'a dit que c'était inapplicable et qu'il n'appliquerait pas. Nous avons donc pris contact avec l'inspecteur du travail, qui m'a donné raison, mais a fini par m'avouer qu'il avait les mains liées par sa direction. Soit dit en passant, le calcul de la valeur ajoutée, qui ne prend pas en compte ces salaires, diminue considérablement la marge de négociation sur les salaires... »

Philippe Masson précise que l'employeur de Sophie Basini veut simplement violer la loi sur la représentativité et remettre en cause un acquis, le droit de disposer de délégués syndicaux sur tous les établissements, acquis correspondant à une ancienne législation et pas du tout à celle de 2008. « La loi de 2008 a simplement modifié un cadre, introduit une avancée démocratique dont il faut se saisir ; elle a aussi réveillé la pugnacité patronale... » Concernant les mis à disposition, il signale qu'il existe des armes efficaces pour intégrer les sous-traitants dans le calcul des effectifs, mais aussi pour qu'ils soient électeurs et éligibles dans l'entreprise, et qu'une riche jurisprudence existe à ce sujet. En réponse à l'interrogation d'Hervé Delattre, Philippe Lattaud précise que la

loi n'a justement rien fait pour les petites entreprises : « Le gouvernement a refusé d'intégrer la position commune là-dessus ; pour les Tpe il était prévu des institutions paritaires territoriales ; le Medef et les parlementaires Ump ont mené la charge contre. Moralité, ces salariés n'ont pas la possibilité d'être effectivement représentés, ce que nous trouvons scandaleux. Reste que leur vote va être important et qu'il va nous falloir mener campagne. »

Irène Huard, CD de l'Essonne, précise qu'il existe un collège cadre dans les Tpe et que la situation implique un effort de toutes les organisations de la Cgt, qu'elle appelle un travail collectif, une action coordonnée dans les territoires pour identifier des cibles, des priorités... « Certes, la loi n'est pas la même selon les secteurs, certes, la fonction publique relève aussi d'une autre loi ; mais tout cela nous oblige à travailler notre représentativité et nous impose une exigence forte de mise en convergence de nos efforts. » Enfin, Gilles Bénateau exprime l'accord de la commission pour intégrer un ajout explicitant le fait que l'Ugict entend faire évoluer la loi de 2008. Cette partie du document est adoptée à mains levées, à la majorité.

Louis SALLAY

ORIENTATION / PARTIE III **REVENDICATIF: CHANTIERS D'AVENIR**

LE DÉBAT QUI PORTE SUR LA TROISIÈME PARTIE DU DOCUMENT D'ORIENTATION TRAITÉ DE LA FAÇON DONT LE SYNDICALISME PEUT PERMETTRE AUX SALARIÉS DE REPRENDRE LA MAÎTRISE DE LEUR DESTIN AU TRAVAIL ET DE CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES.

Volenti non fit injuria : « Celui qui a consenti à un acte ne peut prétendre en être victime. » Cela pourrait être le credo des entreprises, comme le rappelle Valérie Masse (Fapt) en commentaire au corpus revendicatif détaillé dans la troisième partie du document d'orientation : « Dans nombre d'entreprises, les directions ne cessent d'élaborer des stratégies de contournement des organisations et des institutions représentatives des salariés, pour imposer par d'autres biais leurs directives et réorganisations, souvent même en utilisant des stratagèmes – tels que les votes ou les réunions de “concertation” dans les services – pour emporter l'adhésion des salariés à des règles de vie ou autres codes de comportement, d'organisation, d'évaluation, en leur faisant croire qu'ils ont réellement participé à l'instauration de pratiques dont ils seront victimes. Une fois court-circuité et mis face au fait accompli, comment le syndicalisme peut-il permettre aux salariés de reprendre la maîtrise de leur destin au travail, de s'organiser pour contrer ces méthodes pernicieuses et construire des alternatives ? »

Et quelle conception du travail salarié défend pour résister aux attaques de directions ne jurant que par la performance de la valeur ajoutée, pour rassembler et aider les salariés à sauvegarder leur santé au travail, voire à y trouver un lieu de reconnaissance et de vie sociale ? Vastes sujets, qui font l'objet de la troisième partie du document d'orientation, « Du management alternatif au statut de l'encadrement », que l'on pourrait aussi résumer par la formule « du désenchantement à l'alternative », et qui a donné lieu au plus grand nombre de demandes d'amendement. « Nous avons débattu de quatre-vingt-quinze amendements et huit



STEPHANE PENIGUEL

contributions, résume Sylviane Lejeune, chargée d'intervenir pour la commission « ad hoc ». Nous avons intégré cinquante et une modifications, parce qu'elles contribueraient soit à une meilleure lisibilité du texte, soit à son enrichissement. Certains des amendements rejetés nous ont semblé ne rien apporter de plus au document, d'autres trop sectoriels ou parfois même contraires à notre orientation, même s'ils reflètent le plus souvent des inquiétudes légitimes. »

De nombreux dossiers restent ouverts et devront nécessairement faire l'objet d'un travail collectif plus approfondi. C'est le cas, par exemple, de la question de la maîtrise sociale de la recherche (3-40 à 3-49). Jean Kister (Sntrs) se félicite que les nombreux amendements de son syndicat aient en majorité été pris en compte

mais souligne que l'expression de l'Ugict n'est pas encore aboutie sur certaines des problématiques actuellement posées au monde de l'université et de la recherche : « La volonté de permettre la “coconstruction” avec les citoyens de l'univers technologique qui nous entourera dans l'avenir [3-46] reste encore à bien des titres une

pure utopie et peut être sujette à débat, compte tenu du fait que certains pourraient se réclamer de la société civile sans pour autant se prévaloir d'une quelconque légitimité. Reste que notre problème le plus urgent, c'est le pilotage exclusif de la recherche par le politique et l'économique. Il nous faut travailler à éclaircir nos positions sur les restructurations en cours dans la recherche, et pour cela il nous semble aussi indispensable de réactiver le pôle recherche confédéral et d'assurer un plus grand investissement de nos collègues de la recherche privée dans cette structure. »

En revanche, la commission confirme sa volonté de s'en tenir à sa position sur les questions de retraite, l'explication de Sylvie Durand emportant l'adhésion de la salle. Explicitant le choix de ne pas adopter certains amende-

ments (articles 3-210 à 3-221), en particulier sur le 221, qui exige l'abrogation de la dernière loi Woerth-Fillon, elle rappelle que l'« on ne peut se contenter de rassembler sur une simple dénégation. Si l'on s'en tenait à une telle logique et que l'on s'attaquait aux fondements de ces réformes, on pourrait tout autant les rejeter toutes, depuis la réforme Balladur de 1993. Il nous semble plus constructif de rassembler autour d'un projet alternatif détaillé, plus susceptible de fédérer et de convaincre, qui au final, point par point, porte en lui la remise en cause et l'annulation de toutes les dispositions prises depuis des années et montre que d'autres solutions sont possibles ».

Pas non plus de rajout sur la notion de « professionnalisation » des cursus de formation (3-50 à 3-71) qui, là encore, devra



être débattue plus en profondeur dans chaque fédération avant de faire l'objet d'une prise de position plus consensuelle. Stéphane Jouteux (sociétés d'études) rappelle notamment que les stages ne sont pas toujours formateurs et ne compensent pas les heures d'enseignement à l'université qu'au final ils limitent et que, par ailleurs, les stagiaires occupent souvent des postes qui représentent de réels emplois.

Diplômes : ne pas diaboliser la professionnalisation

Dans le même esprit, Cendrine Berger (Ferc-Sup) rappelle que la notion de professionnalisation des cursus accompagne une refonte totale des cursus de formation, tant du point de vue de leurs contenus que de leurs finalités, ce qui d'ores et déjà n'est pas sans conséquences sur les connaissances et les comportements des individus au travail, ni sur leur capacité à se former tout au long de la vie, à enrichir leurs compétences et à les faire valoir : « *Quel sera l'avenir d'un jeune qui suit actuellement un diplôme financé par Accor à l'université de Grenoble pour répondre aux besoins actuels du groupe, ou de celui qui a intégré à Paris-Jussieu un mastère environnement financé par le géant de la pétrochimie Total, et dont la formation universitaire pour valider son mastère ne totalise que quatre-vingt-huit heures en deux ans, le reste étant constitué de stages chez Total ?* » Bref, est-ce qu'au nom de la professionnalisation les jeunes

devront accepter de livrer leur formation et leur destin aux mains d'entreprises qui seront par la suite les seuls maîtres de leur insertion professionnelle, de leur carrière ? Pour l'heure, la commission estime que le terme n'a pas à être diabolisé, dès lors qu'il ne supplante pas les priorités, qui vont aux modalités de l'insertion et de la qualification, toute appréciation dépendant donc de l'usage que l'on en fait.

D'autres interventions témoignent qu'un consensus se dessine sur certaines pistes de travail revendicatif, qui imposent d'ailleurs une remise à jour permanente. Raymond Besco (Air France) évoque par exemple la nécessité de réfléchir de toute urgence à l'impact des nouvelles technologies de l'information, et de l'outil informatique en général, sur les organisations du travail, le management et la stratégie des entreprises : « *Les nouvelles technologies sont aujourd'hui acceptées et banalisées sans que l'on examine de plus près en quoi elles sont utilisées pour modifier le travail et la structure de l'emploi. Elles facilitent par exemple l'externalisation et la précarisation de certaines fonctions, en fragilisant non seulement le savoir-faire technique des entreprises mais également la stabilité et l'efficacité des collectifs. Il nous faut élaborer un corpus revendicatif qui, au contraire, valorise en quoi les nouvelles technologies peuvent aussi être facteur de développement des qualifications et des activités, un outil pour mieux travailler. Les nouvelles technologies nous lancent un nouveau défi revendicatif que*

nous devons relever d'urgence. » Plusieurs délégués reviennent sur l'importance de ne rien lâcher sur les questions de santé au travail (affirmée aux articles 3-187 à 3-203), qui s'avèrent souvent un moteur revendicatif du fait de leur lien existentiel à la nature du travail et aux relations au sein des collectifs, le travail restant « *central tant dans la destruction que dans la construction de la santé* ». D'autres insistent encore une fois sur la nécessité de décrypter les ressorts du management et du « *consentement* » supposé des cadres, de leur « *volontariat* » synonyme de corvéabilité, au regard du temps de travail, par exemple, évoqué aux articles 3-177 à 3-186. Telle Corinne Tarrès (AG2R, organismes sociaux) : « *Nous avons la responsabilité, en tant qu'organisation syndicale, d'éclairer les cadres quant aux véritables ressorts de leur "autonomie"*. » « *Je veux vous expliquer mon désarroi* », insiste également Gildas Brannelec (équipement-environnement), cadre au ministère du même nom, jeune syndiqué et participant à son premier congrès. Soucieux de faire partager à tous son vécu et de rappeler l'urgence qu'il y a à ne pas négliger les interrogations éthiques des cadres, particulièrement aiguës du fait de leur position dans les organisations : « *J'aide les cadres dirigeants du ministère dans la "conduite et l'accompagnement du changement" au sein du ministère. Autrement dit, je construis des dispositifs (coaching-formation au management) qui doivent leur permettre de survivre sans encombre aux révolutions organisationnelles en cours dans nos services. Cela ne va pas sans me poser problème. Je traite le symptôme du mal-être engendré par un changement auquel je ne suis pas forcément favorable, plutôt que de contribuer à changer les pratiques de ma hiérarchie...* »

Santé, management, formation : vastes défis revendicatifs...

Retour aussi sur le débat hommes/femmes (Clémence Helfter, organismes sociaux), la question de la féminisation de certaines catégories ou secteurs professionnels laissant posée celle de leur influence (à nouveau évoquée aux articles 3-167 à 3-176) : marque d'une déqualification d'un métier ou d'un secteur, levier de transformation des usages qui y ont cours ? « *On ne va pas décider aujourd'hui de ce qui pèse le plus, les conceptions différentialistes ou universalistes du rapport hommes/femmes... Mais je ne pense pas que nous y gagnions à vouloir à tout prix rendre indissociables la transformation du management, qui me semble être un front de lutte à part entière, et le combat pour*

... *l'égalité dans l'entreprise, qui est également en soi une bataille à part entière... Sur ces questions comme sur d'autres, je pense qu'il serait plus judicieux d'apporter plus de nuances aux termes de notre document d'orientation, de ne pas nous figer dans des affirmations trop péremptives, car si les objectifs sont consensuels, les moyens d'y arriver ne sont pas les mêmes pour tous.»*

Mener un travail d'appropriation collective des débats

Consensus également sur le fait que seule une remise en cause permanente des pratiques et de l'intransigeance des choix managériaux, en fonction de la diversité des situations, peut permettre de nouvelles avancées. Autre défi, en effet, développé par Hervé Pagès (cheminots), après des élections professionnelles qui témoignent d'un léger recul de l'influence Cgt dans l'entreprise, mais aussi de l'émergence, favorisée par la direction dans le cadre de la loi sur la représentativité, de nouveaux interlocuteurs syndicaux a priori moins regardants sur ses stratégies : *«De nouvelles formes d'emplois précaires se développent dans l'entreprise; nous devons nous adresser aussi à nos collègues en Cdd et en intérim. Nous devons également nous investir dans un nouveau chantier incontournable : élaborer une alternative au management par objectifs, qui s'est aujourd'hui imposé comme quasi incontournable, alors qu'il n'a rien d'obligatoire. Nous allons nous adresser tant à ceux qui font passer les entretiens qu'à ceux qui les subissent. Nous devons concrétiser au quotidien des points d'appui pour une résistance dans les esprits et dans les faits.»* Autre chantier qui reste ouvert : celui de la redéfinition du niveau de qualification à partir duquel on parle de population potentiellement encadrante, à niveau bac plus deux, qui n'a pour l'heure pas été validé mais doit être porté au débat pour les années à venir. Peppino Terpolilli (Total) intervient pour sa part sur la maîtrise sociale du développement et des gaz de schiste : *«Le fond du problème reste l'accès à l'énergie et sa raréfaction. Nous avons besoin d'un débat ouvert et sérieux, associant tous les acteurs du monde social et permet-*



STEPHANE PENIGUEL

tant une évaluation réelle des ressources disponibles.» Michel Franchi (Ufc-Fapt) note que le terme de «toyotisme» n'est pas employé par l'Ugict alors que c'est une réalité. A propos des Chsct, il plaide pour une action de formation en direction des élus et des candidats, les mettant en situation d'articuler les enjeux de santé et la pratique revendicative. Luc Sinkiewicz (énergie) complète sur la formation et l'intervention citoyenne dans les lieux où se construit la formation initiale et professionnelle : *«La Cgt, parfois invitée à siéger ou à intervenir dans ces lieux, pourrait y exprimer une parole critique et y contrer la présence patronale qui est massive. Encore faut-il avoir dans la Cgt un endroit où cette parole peut s'échanger et se valider. Cela vaut la peine d'y réfléchir collectivement.»*

La commission reprend alors la parole. William Lis se saisit de la question du temps de travail, rappelant que le document indique clairement l'attachement de l'Ugict à sa mesure, quelle que soit la situation : *«L'Ugict a organisé une journée d'étude sur la question et s'oppose au temps de travail sans limite.»* Sur les femmes, Christine Guinant rappelle que les discriminations sont un fait et qu'il faut bien trouver des solutions pour que les lois soient mises en œuvre. Elle balaise toute interprétation différencialiste, «génétique», et souligne que l'enjeu est simplement d'avoir le plus de femmes possible dans les postes à responsabilités.

Mireille Gueye intervient sur les moyens d'affronter le management coercitif et revient sur les axes de travail proposés par l'Ugict, avec des collectifs qui n'ont rien à voir avec le *lead management* mais tout à voir avec la démocratie, la réappropriation, la libre expression. *«Cela implique des droits comme le droit de refus; nombre de ces éléments sont à la disposition de tous dans la Charte de l'encadrement, la presse de l'Ugict, les stages organisés régulièrement.»* A propos des stages en entreprise, Fabrice Hallais rappelle que l'Ugict revendique un statut des stagiaires et refuse les stages hors cursus qui s'apparentent au dumping social. La commission revient enfin sur le portage salarial, qui est aujourd'hui légal, même s'il existe un texte limitant la fragilisation du Code du travail et les usages du portage.

Au final, on peut dire que la clarification de certains objectifs, des formulations, devrait permettre de tracer des lignes de réflexion, de travail collectif, pour les mois et les années à venir, en sachant que rien n'est jamais figé, surtout pas les lignes de confrontation dans l'entreprise et les problématiques proposées aux individus et aux collectifs : c'est dans une incessante réflexion et confrontation au réel que les salariés pourront défendre leur travail, leur qualité de vie au travail et tout simplement mieux vivre... La troisième partie du projet d'orientation est adoptée à main levée à l'unanimité.

Valérie GÉRAUD

ACTIVITÉ

RETOUR SUR QUELQUES POINTS SAILLANTS

CHRISTIAN DELBOÉ PRÉSENTE LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CES DERNIÈRES ANNÉES, RAPPORT NON EXHAUSTIF MAIS QUI FOCALISE SUR LES PRIORITÉS DE L'ORGANISATION.

Christian Delboé construit le bilan d'activité autour de quatre notions clés : visibilité, lisibilité, diversification, déploiement, soit les quatre axes des orientations du congrès précédent. Au titre de la visibilité, il évoque la décision de la commission exécutive de définir notre organisation en externe comme « *la Cgt des cadres et des techniciens* » ; avec une implication dans les réseaux sociaux, des communiqués de presse fréquents et même un ouvrage de référence, *Pour en finir avec le Wall Street management*, écrit par les secrétaires généraux de l'Ugict. Il mentionne le réseau des jeunes diplômés de l'Ugict, qui a créé une nouvelle dynamique. Ainsi, des initiatives médiatiques ont vu le jour, permettant des débats avec des centaines de jeunes lors des salons de l'emploi, du rassemblement antiprécarité à la Sorbonne, ou encore du Campus pour l'emploi en septembre dernier. Sur fond d'activité revendicative créatrice, il rappelle : « *Cette lisibilité a donné à la Cgt des cadres et des techniciens son meilleur score à l'élection prud'homale de 2008 depuis l'origine de ce scrutin. Lors du puissant mouvement de l'automne 2010 sur les retraites, qui traduisait également une aspiration à une société solidaire, l'Ugict a fourni des supports et des arguments adaptés, et des cortèges Ugict conséquents étaient dans les manifestations.* »

Il rappelle également que l'enquête lancée en septembre 2008 – « *Votre travail vous le voulez comment ?* » – a permis de faire remonter les revendications phares irriguant l'activité de l'Ugict ; la reconnaissance, au travers notamment du salaire et du déroulement de carrière ; une prise en compte de la formation,



STEPHANE PENIGUEL

dans toutes ses dimensions ; un traitement interprofessionnel des questions de recherche et d'enseignement supérieur ; une prise en charge des enjeux d'éthique professionnelle et du sens du travail, avec notamment la dimension de souffrance qu'éprouvent les salariés.

Il souligne avec force l'enjeu de l'inégalité professionnelle et se félicite des progrès réalisés au sein de l'Ugict pour sa prise en compte. Il évoque enfin l'élaboration d'une charte de l'encadrement, avec ses multiples débats et journées d'étude sur ce thème, et l'implication dans l'Iresca (Initiative pour la responsabilité sociale des cadres), créée avec la Cfdt-Cadres, avec laquelle une initiative sur le management alternatif devrait être construite en 2011, ainsi que le succès des états généraux des professions techniques du 13 janvier dernier.

Christian Delboé consacre la fin de son rapport au déploiement de l'Ugict : « *Je l'ai déjà évoqué : notre progression dans les*

résultats des élections, aussi bien dans les caisses de retraite complémentaire qu'aux élections prud'homales mais également dans nos entreprises, démontrent si besoin était que, là où nous avons des initiatives, de l'activité spécifique, la Cgt pour les cadres, c'est efficace et crédible ! [...] Notre implication dans le débat du 49^e Congrès a permis que soit intégrée dans la réflexion la question de l'activité et de l'organisation spécifique sur la réforme des structures. L'orientation étant de réfléchir dans toute la Cgt aux formes d'organisation les plus adaptées pour mener l'activité spécifique. Durant ce mandat, des expériences contradictoires ont eu lieu : disparition d'unions fédérales ou de commissions départementales à certains endroits et création dans d'autres... Mais les mouvements sociaux et les échéances de la loi sur la représentativité accentuent la nécessité de mettre en place des formes efficaces et partagées d'activité avec les Ictam. »

Louis SALLAY

TABLE RONDE

Management : l'alterna

Comment réinvestir le champ managérial ? Comment développer des alternatives aux préceptes défendus par les directions ?

UNE VÉRITABLE
SÉCURITÉ SOCIALE
PROFESSIONNELLE
QUI PERMETTE
L'ÉMERGENCE
DE DROITS
TRANSFÉRABLES ET
OPPOSABLES : UN
DROIT, EN TOUT TEMPS
ET EN TOUT LIEU,
AU RESPECT DE LA
QUALIFICATION, D'UN
DÉROULEMENT DE
CARRIÈRE ET D'UNE
RÉMUNÉRATION.



STÉPHANE PENIGUEL

Deux syndicalistes et un chercheur ont en charge d'introduire la table ronde de ce jeudi matin sur « la reconnaissance et le management alternatif ». Après avoir rappelé que « *le capitalisme [n'avait] pas tiré les leçons de la crise* », Michel Vakaloulis, sociologue, maître de conférences à l'université Paris-VIII, choisit pour cela d'exposer les effets délétères d'un mode de gestion qui appelle les salariés à affirmer leur individualité et à s'investir dans le travail sans jamais satisfaire les attentes que de tels comportements soulèvent. Ce qui aurait pu constituer une opportunité pour les salariés comme pour les entreprises se transforme alors en piège, explique-t-il. Piège de ne pas recevoir autant que l'on a donné, piège de ne pas être reconnu autant qu'on l'a espéré. « *Prédatrice* » et « *déshumanisée* », l'entreprise n'a nulle envie de partager son pouvoir, assure-t-il. « *Les promesses qu'elle prétend pouvoir satisfaire se résument au mirage que représente un monde qui s'uniformise et dans lequel les salariés sont devenus interchangeables. Pour reconnaître le travail, il n'est donc qu'une solution* », conclut le chercheur : *il faut repenser les organisations et le mode de gestion des entre-*

prises ; reposer la question du pouvoir et celle de la valeur contributive des salariés dans l'entreprise. »

Un propos que ne contredit pas Christian Meloni, syndicaliste Ugict-Cgt d'Airbus à Toulouse. Tout au contraire, en concentrant son intervention sur le développement d'une critique syndicale des systèmes d'évaluation, le syndicaliste offre une parfaite illustration de l'intervention qui vient de s'achever. Chez Gems, Hewlett Packard ou Ibm, témoigne-t-il, la Cgt a mené des actions devant les tribunaux contre ces procédés qui surfent sur le besoin de reconnaissance des salariés pour mieux les isoler, les individualiser et les soumettre à des préceptes managériaux qui résument le travail à un coût. « *Chez Airbus, la Cgt aussi s'est lancée dans la bataille pour dénoncer la dangerosité et l'inefficacité d'un système fondé sur des critères comportementaux instituant des quotas prédéfinis, stigmatisant les salariés au lieu de les encourager.* » Le tribunal de grande instance de Toulouse vient de refuser de se prononcer sur le fond en prétextant une erreur de procédure. « *Mais nous allons faire appel* », poursuit-il. « *Si nous voulons en finir avec cette conception du travail qui en résume le sens à un coût ou laisse supposer qu'il pourrait être évalué sur des critères comportementaux et subjectifs, nous devons nous battre contre ces outils qui se diffusent partout dans les entreprises.* » Tout le monde en souffre, assure le militant : les ingénieurs et cadres et leurs managers.

Si souffrance il y a, c'est aussi parce que, aujourd'hui, reprend Thierry Le Paon, membre de la commission exécutive confédérale, seul le travail n'est pas sécurisé dans l'entreprise. Le capital, les transactions le sont ; le travail, non. « *Comment reprendre la main pour que les transitions sociales ne soient pas les seules à être synonymes de ruptures ?* » résume simplement le dirigeant syndical en charge des repères revendicatifs de la Cgt. « *Pour développer un management alternatif, assure-t-il, nous devons sécuriser le travail. Imaginons que nous obtenions une véritable sécurité sociale professionnelle qui permette l'émergence de droits transférables et opposables : un droit, en tout temps et en tout lieu, au respect de la qualification, d'un déroulement de carrière et d'une rémunération. Imaginons que l'on gagne sur ces points* », lance-t-il. La satisfaction de ces revendications ne permettrait-elle

tive, c'est de libérer la parole



STEPHANE PENIGUEL

NE SURTOUT PAS OUBLIER QUE LES FEMMES SONT CELLES QUI PÂTISSENT LE PLUS DE CES MODES DE MANAGEMENT QUI CONFONDENT PERFORMANCE ET DISPONIBILITÉ.

pas aux salariés d'accomplir un pas de géant dans l'équilibre des pouvoirs au sein de l'entreprise, laisse-t-il entendre ?

La parole est à la salle. Si Alexis Lemaire, professionnel de la vente, fait part de ses interrogations sur la manière dont le syndicalisme peut contrecarrer les discours servis lors des stages de formation au management, si Vincent Gôteron, membre de la délégation de la Ratp, témoigne de la manière dont, dans son entreprise, les arrêts maladie sont devenus aussi un mode d'évaluation, un syndicaliste d'Edf s'arrête sur la démarche syndicale à développer pour combattre le stress et la souffrance au travail qui se développent dans les centres de recherche des anciennes grandes entreprises publiques. «*Troubles du sommeil, conflit moral-éthique, stress, manque de reconnaissance : tels sont les troubles qui sont désormais détectés dans les cabinets des médecins du travail. Les risques psycho-sociaux n'en finissent pas de se développer. Pour les combattre, défend-il, nous avons le devoir d'aider les salariés à comprendre les phénomènes qui les facilitent. Nous devons libérer la parole,*

ouvrir le dialogue. Plus nous en parlerons, plus nous maîtriserons le sujet. Ne nous laissons pas enfermer dans la logique dans laquelle les directions voudraient nous enfermer : à savoir celle de rechercher des personnes fragiles, alors que ce sont les organisations qui sont à revisiter. » «*Il faut reprendre la parole, reprendre la main sur le travail et les métiers ; sur ce sur quoi les directions ne veulent pas discuter* », poursuit Fabien Beiersdorf, délégué de Disneyland. Reprendre la main et ne surtout pas oublier que «*les femmes sont celles qui pâtissent le plus de ces modes de management qui confondent performance et disponibilité* », alerte Christine Guinand, coanimatrice du collectif Ugict «*Egalité professionnelle* ». Le débat s'achève. Aux interrogations des militants, Thierry Le Paon tient à rappeler qu'il ne peut y avoir de combat de l'individualisme sans tenir compte du besoin croissant d'exister des salariés en général, et des jeunes en particulier. «*Un besoin d'autant plus fort que la conscience qu'il est possible d'exister collectivement ne va pas de soi.* »

Martine HASSOUN

TABLE RONDE

Europe : enjeux et défis des réformes de retraite

Une table ronde a permis à des syndicalistes espagnol, hongrois, danois et français de partager leurs analyses sur les réformes des systèmes de retraite.

LA RÉFORME DE 2010 EST L'UNE DES PLUS BRUTALES EN EUROPE. DU FAIT DE L'INDEXATION DES PENSIONS SUR LES PRIX ET NON SUR LES SALAIRES, DU FAIT, ÉGALEMENT, DU NIVEAU DU TAUX DE REMPLACEMENT, EN FORTE CHUTE DEPUIS LA RÉFORME BALLADUR DE 1993.

C'est par un état des lieux des systèmes de retraite en Europe que débute la table ronde sur « les enjeux et les défis de la protection sociale en Europe ». Pour l'Ocde, le système de pension danois est le plus performant sur le continent. Enseignant-chercheur et syndicaliste, Henrik Pedersen en décrit les trois piliers, ce qu'il appelle une pyramide à trois niveaux, un système qui, pour lui, « *garantit une précarité minimale pour les retraités* ». Le premier niveau, dit de base, assure les retraites pour 100 % de la population. Tout Danois a droit à une pension par répartition de l'ordre de 700 euros par mois, complétée par 700 euros supplémentaires si la personne ne dispose pas d'autres ressources. Le deuxième niveau a pour objet de garantir le même niveau de vie avant et au moment de la retraite, via un système d'épargne où, par convention collective, employeurs et employés contribuent obligatoirement à un fonds de pension, souvent une mutuelle. Dans ce système, la capitalisation est gérée par les assurés ; 95 % de la population est concernée. Le troisième niveau, enfin, est représenté par le système par capitalisation géré par des entreprises privées. A ce stade, comme le souligne Bruno Gabellieri,

secrétaire général de l'Association européenne des institutions paritaires de protection sociale, il est intéressant de noter que ce système à trois étages, désigné comme modèle par l'Ocde, n'existe pas en France. Si le régime de base de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires Agirc/Arrco constituent le premier pilier, le système français n'a ni deuxième ni troisième pilier, basé sur une option individuelle des salariés. Dans l'Hexagone, cette dernière option peut toutefois se rapprocher de l'assurance vie.

C'est dans un contexte global qu'il faut envisager la réforme du système de retraite en Espagne, comme l'explique le syndicaliste espagnol Francisco José Garcia Utrillo. Contexte économique, d'abord, avec un taux de chômage de l'ordre de 20 % et la pression des marchés financiers internationaux. Contexte social, ensuite, avec des négociations menées dans de multiples directions. Dans ce cadre, un accord tripartite a été trouvé entre syndicats, patronat et Etat. Si l'âge de départ à la retraite n'est plus unique, de soixante et un à soixante-sept ans selon les situations, l'accord global, précise le syndicaliste espagnol, assure notamment la viabilité du système public de pension, avec par ailleurs d'autres avancées sur d'autres thèmes de négociation. Par exemple : la reprise de l'aide aux chômeurs en fin de droits.

Autre situation en Hongrie, où le deuxième pilier fait l'objet d'une nationalisation. La syndicaliste hongroise Emese Molnar décrit ainsi une situation où la dette, de l'ordre de 80 % du Pib, pèse lourdement sur le pays. Depuis peu, une loi permet de reverser les cotisations de caisses privées vers le trésor public afin de rendre le budget 2011 plus équilibré. Le choix est laissé aux personnes, mais ceux qui restent dans le système de caisses privées perdent leurs droits à la retraite d'Etat. Du coup, 3 % des cotisants ont décidé de rester fidèles à leur caisse. Fin du deuxième pilier. Cette manière de réduire la dette n'est pas propre à la Hongrie, avertit Bruno Gabellieri, elle est aussi appliquée par la République tchèque et la Bulgarie, en cours en Pologne ou dans les pays baltes.

Pour la France, Eric Aubin, en charge du dossier des retraites à la Cgt, revient sur la réforme de 2010 et explique pourquoi la Cgt l'analyse comme l'une des plus brutales en Europe. Du



STEPHANE PENIGUEL



STÉPHANE PENIGUEL

IL S'AGIT AVANT TOUT D'UN CHOIX DE SOCIÉTÉ AUTOUR DE LA FINALITÉ DU SENS DU TRAVAIL. C'EST LÀ UN FACTEUR DE RASSEMBLEMENT EN FRANCE, MAIS AUSSI DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS, DANS LE SENS D'UNE EUROPE SOCIALE DE PROGRÈS.

fait, d'abord, de l'indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires, ce qui pénalise retraités et futurs retraités. Du fait, également, du niveau du taux de remplacement, en forte chute depuis la réforme Balladur de 1993, désormais l'un des plus faibles d'Europe. Du fait, enfin, de la durée de cotisation, parmi les plus longues : 41,5 ans en France pour pouvoir partir à taux plein, 35 en Espagne, par exemple. Pour la Cgt, rappelle-t-il, cette réforme est injuste parce que 85 % de son coût est supporté par les salariés. Elle est aussi inefficace : il faudra y revenir dès 2018, puisque les financements ne seront plus alors assurés.

Concernant les négociations Agirc/Arrco qui se sont achevées fin mars, il regrette que seule la Cgt ait tenu compte de la bataille de 2010 dans la discussion. Par exemple : alors que ces mesures étaient massivement rejetés, l'alignement des bornes d'âge de soixante à soixante-deux ans, mais aussi de soixante-cinq à soixante-sept ans pour une retraite sans abattement, est pourtant prévue dans le texte soumis à signature. Un texte qui attaque aussi le régime des cadres de plusieurs manières : une baisse du taux de rendement de l'Agirc en l'alignant sur celui de l'Arrco ; la mise en place d'un mécanisme qui, dans tous les cas, conduira à de nouvelles baisses des rendements après 2015. A cela s'ajoute la volonté du Medef mais aussi de la Cfdt de parvenir à un

rapprochement des deux régimes Agirc et Arrco. Ce qui induit l'utilisation des réserves de l'Arrco pour financer l'Agirc, mais aussi la suppression de la garantie minimale de points (Gmp) pour les cadres les moins bien rémunérés (minimum de cent vingt points quel que soit le salaire) et une attaque du statut cadre... Autant de reculs qui sont considérables pour les régimes de retraite complémentaire, souligne Eric Aubin, qui voit une transformation du système : le passage d'un système à prestations définies, où l'on adapte les cotisations aux besoins, à un système à cotisations définies, où celles-ci sont établies une fois pour toutes. Là, ce sont les besoins qui doivent s'adapter.

La discussion porte à la fois sur une critique des fonds de pension et la nécessité de trouver des ressources nouvelles pour assurer le financement de la retraite par répartition, en l'occurrence de la protection sociale dans son ensemble (avec notamment la taxation des revenus financiers). Mais les retraites ne doivent pas être limitées à la seule question financière, prévient Fabrice Fort (Ufict-Métallurgie). «*Affirmons qu'il s'agit avant tout d'un choix de société autour de la finalité du sens du travail*, insiste-t-il. *C'est là un facteur de rassemblement en France, mais aussi dans les autres pays européens, dans le sens d'une Europe sociale de progrès.*»

Christine LABBE



INSTANCES

Commission exécutive

AUBERT Fabrice, Services publics, 13, CE ⁽¹⁾
 BENATEAU Gilles, Energie, 69, S
 BENESTEAU Michel, Services publics, 44, CE
 BERNARDIN Odile, Verre-Céramique, 62, CE
 BESCO Raymond, Transports, 93, CE
 BINET Sophie, Ferc-Unsen, 93, CE
 BLANCHOT Caroline, Cheminots, 75, CE
 BLIN Valérie, Transports, 94, CE
 BOLZINGER Jean-François, Métallurgie, 78,
 secrétaire général adjoint
 BREUIL Sylvie, Santé, 77, B
 CANONNE Estelle, Equipement, 77, CE
 CARPENTIER Nathalie, Equipement, 59, CE
 CAZALETS Serge, Commerce, 33, CE
 CHERASCO Frédéric, Chimie, 92, CE
 CHIGRI Abdelkader, Textile, 59, CE
 COLLOT Véronique, Construction, 62, CE
 DECIS Jean-Marc, Commerce, 80, CE
 DELATTRE Hervé, Vrp, 75, CE
 DENEANU Muriel, Banques-Assurances, 75, CE
 DOUTAU Jean-Jacques, Livre-Communication, 68, CE
 DUBOIS Christine, Livre-Communication, 75, CE
 DUPHIL Armelle, Métallurgie, 45, CE
 DURAND Sylvie, Chimie, 92, B
 FLÉCHARD Marie-Hélène, Organismes sociaux, 93, CE
 GABORIAU Laurent, Livre-Communication, 75, B
 GAUTHERON Vincent, Transports, 75, CE
 GIBELIN Jean-Luc, Santé, 93, CE
 GIUDICI Hervé, Cheminots, 21, CE
 GORI Didier, Ferc-Sntrs, 91, CE
 GRILLIERE Sylvain, Livre-Communication, 75, CE
 GUEYE Mireille, Banques-Assurances, 92, B
 GUINAND Christine, Transports, 75, CE
 HALLAIS Fabrice, Banques-Assurances, 93, S
 HELFTER Clémence, Organismes sociaux, 75, CE
 HUARD Irène, Energie, 91, CE
 KAUFFER Michèle, Services publics, 94, B
 KOTLICKI Marie-José, Finances, 13, secrétaire générale
 LANDAS Frédérique, Services publics, 60, CE
 LE CORNEC Alain, Travailleurs de l'Etat, 92, CE
 LE CORRE Alain, Fapt, 29, CE
 LE MEUR Denis, Transports, 75,
 responsable de la politique financière
 LECOMTE Emmanuelle, Santé, 72, CE
 LECOCQ Frédérique, Santé, 75, CE
 LEGRAND Béatrice, Fapt, 75, CE
 LEJEUNE Sylviane, Ferc-Unsen, 91, S
 LIS William, Organismes sociaux, 31, CE
 LOVISA Stéphane, Métallurgie, 77, B
 MASQUELIN Eric, Energie, 59, CE
 MELONI Christian, Métallurgie, 31, CE
 MINOSIO Lionel, Transports, 94, CE
 MOLINS Jean-Luc, Fapt, 93, S

NEDELEC Catherine, Energie, 92, CE
 NICON Michel, Métallurgie, 51, CE
 NOIZET Evelyne, Cheminots, 91, CE
 PAGES Hervé, Cheminots, 31, B
 PASQUIER Laurène, Services publics, 75, CE
 PESLERBE Sylvie, Cheminots, 75, CE
 PRIVAT Christine, Santé, 90, CE
 RAPHEL Dominique, Energie, 37, CE
 REYNOSA Sabine, Sociétés d'études, 75, CE
 SCHAFFAUSER Luc, Organismes sociaux, 95, CE
 SEIGLE Jean-Marc, Energie, 92, CE
 SOUTY Daniel, Energie, 34, CE
 SUCHON Marc, Ferc-Unsen, 69, CE
 TATOT Fabienne, Equipement, 92, B
 TERRAT Dominique, Services publics, 42, CE
 THOMAS Gentiane, Chimie, 93, CE
 THOMAS Pierre, Equipement, 94, CE
 VANTORRE Michèle, Services publics, 44, CE
 VARLET Catherine, Finances, 75, CE
 VIRE Emmanuel, Journalistes, 75, CE
 WIETZEL Emmanuel, Ferc-Unsen, 84, CE

Commission financière de contrôle

COOPER Laurent, Cheminots, 75
 BOURGOGNE Françoise, Banques-Assurances, 75
 LAFAURIE Anne, Services publics, 94
 DE PAOLI Roberto, Banques-Assurances, 93
 ZACHAYUS Robert, Finances, 75

(1) S: secrétariat
 B: bureau
 CE: commission exécutive



STEPHANE PENIGUEL



Rapport de la commission des mandats et votes

Avec Cogétise, le mandatement de ce congrès a pu se faire en prenant en compte les cotisations des années 2008, 2009 et 2010. La commission constate, en étudiant les rapports des « commissions mandats et votes » des deux congrès précédents, que le nombre de Fni payés chaque année est en augmentation constante depuis dix ans.

En 2001, année de référence du congrès de Clermont-Ferrand, il était de 63 148 Fni. En 2004, année de référence du congrès de Marseille, il était de 65 400. En 2008, un an après le congrès de Marseille, il était de 71 547. En 2009, exercice encore non clos mais sur le point de l'être, il est de 72 815.

Vingt-deux fédérations et huit commissions départementales sont représentées ici.

Par ce fait, les congressistes ici présents portent 65 161 voix. Trois cent quarante-trois délégués étaient arrivés hier, et nous devrions être quatre cent deux délégués avec les arrivées prévues aujourd'hui.

La commission signale que la congressiste la plus jeune, née en 1986, a vingt-cinq ans, tandis que le mandataire le plus expérimenté est quant à lui né en 1949, il a soixante-deux ans. La parité est aussi respectée sur ce point.

Parmi les congressistes, cent deux sont des femmes et deux cent quarante et un sont des hommes, soit une répartition de 30 % de femmes.

Rapport présenté par Stéphane Lovisa, le 30 mars 2011.

Invités

ABECIA Félix, Centre Jean-Pierre-Timbaud
 AUBIN Eric, Fédération construction Cgt
 BARACAT Michèle, Ugict-Cgt
 BAUDRY Jean-Luc, administrateur Agirc
 BERMUDEZ Antonia, Centre Jean-Pierre-Timbaud
 BLANCARD Patricia, Cfdt-Cadres
 BOUFFARTIGUE Paul, intervenant débat et table ronde
 BOUSSARD-VERECCHIA Emmanuelle,
 Syndicat des avocats de France
 BOUZERAR Hamid
 CHARASSE Cécile,
 représentante de l'Association des directeurs d'Iut
 CORVAISIER Jean-Louis,
 secrétaire général Fédération des finances Cgt
 DUCHESNE Françoise
 DUMONT Didier, Urif-Cgt
 FERRACCI Pierre, Groupe Alpha
 FLORET Jean-Michel
 FLORIN Alain, confédération Cgt, Comité des chômeurs
 GABELLIERI Bruno,
 Association européenne des institutions paritaires
 GARCIA Jacqueline, Association Ambroise-Crozat
 GARREL Gilbert,
 secrétaire général de la Fédération Cgt des cheminots
 GAY Jean-Claude, Institut d'histoire sociale Cgt
 GUITTON Christophe, intervenant débat et table ronde
 LAINE Jean-Paul, Fmts
 LATTAUD Philippe, confédération Cgt
 LAURETTE Philippe, Réalités du dialogue social
 LEPAON Thierry, confédération Cgt
 MARION Maurice, Cgt, Espace communication
 METTE André, Fédération verre et céramique
 MILLOT Michèle,
 Ores (Observatoire des relations économiques et sociales)
 MOLNAR Emese, invitée internationale, Budapest
 OBADIA Alain, ancien secrétaire général de l'Ugict-Cgt
 OUSSEDIK Mohammed, Cgt, direction confédérale
 PETRAULT Patrice, Ufict-LC Cgt (retraité)
 PREBENSEN Henrik, invité international
 RICHARD Ghyslaine, Cgt, commission exécutive confédérale
 ROEYE Joëlle, Secrétaire fédérale de la Fapt-Cgt
 ROULLEAU Jean-Paul,
 Ores (Observatoire des relations économiques et sociales)
 ROUMEJON Marc, Audience créative
 SIRY Jean
 TEJAS Patricia, Fédération des finances Cgt
 UTRILLO Francisco José Garcia, invité international

Excusés

ANDRECK Gérard, Macif
 BERTELLE Annie, Confédération Cgt
 BERTRAND Joël,
 Cnrs (Centre national de la recherche scientifique)
 BOUVIER Bruno, comité régional Cgt Rhône-Alpes
 FUCHS Alain, président du Cnrs
 (Centre national de la recherche scientifique)
 MARTIAL Chantal, confédération Cgt
 Syndicat de la magistrature Paris



CONCLUSIONS UN CONGRÈS CONSTRU

A L'ISSUE DU 16^e CONGRÈS DE L'UGICT-CGT, JEAN-FRANÇOIS BOLZINGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L'ORGANISATION, PRÉSENTE LE BILAN RICHE EN ENSEIGNEMENTS QUI SE DÉGAGE DES TRAVAUX DES DÉLÉGUÉS.

Ce n'est quand même pas toutes les semaines que l'on peut aller quatre jours de suite à l'Opéra, qui plus est celui de Vichy. Mais avec la Cgt et son Ugict, tout est possible, même s'il faut croiser l'art déco avec le moderne.

C'est vrai que nous avons bravé tous les dangers. Au moment où est retenu l'axe «jeunes diplômés», on choisit une ville de cure thermale avec une image historique peu attractive! Mais comme nous sommes contre toutes les exclusions, rien ne nous arrête, et personne ne regrette aujourd'hui ce superbe lieu de congrès. Nous avons également pris des risques avec le déroulement du congrès en rompant avec le style traditionnel et en intégrant tout au long, articulées avec les débats sur l'orientation et les amendements, des tables rondes ciblées sur des sujets concrets et précis permettant un partage de connaissances, d'analyses, de regards extérieurs. Il fallait trouver le juste équilibre pour laisser un maximum de parole aux délégués.

Les vidéos reprenant des paroles de syndiqués ou de congressistes ont aussi contribué à renouveler notre style de congrès. Jusqu'aux clowns qui ont su magnifiquement traiter avec dérision, humour, poésie et politiquement les sujets dont on débattait.

Nous avons en fait, dans ce lieu baroque où nous avons croisé le moderne et l'ancien, vécu une autre conception de congrès répondant aux attentes diversifiées des jeunes et moins jeunes.

Nouveau était le style et nouvelle aussi la façon de mener l'activité spécifique qui s'est dégagée de ce congrès. Les débats ont montré la nécessité incontournable de développer une activité spécifique durable partout. Comme l'a dit Bernard Thibault, ce sont deux écueils qu'il s'agit d'éviter: celui de nier la spécificité Ict en en faisant des salariés comme les autres et celui de refuser de les considérer comme

des salariés au même titre que les autres. Dans le contexte d'aujourd'hui, avec les défis à relever comme celui de la représentativité, ce n'est pas de moins d'activité spécifique, mais de plus d'activité spécifique, plus solidaire et mieux partagée, plus efficace, que nous avons besoin.

Une conception plus solidaire, où nous ne pouvons plus nous contenter d'une activité uniquement là où l'on existe, mais où il s'agit de travailler là où l'on n'est pas, avec les sous-traitants, dans les nouveaux espaces de concentration d'Ict. Dans les groupes, on ne peut plus se satisfaire d'être fort dans un seul établissement sans l'être partout.

La conception d'une Ugict bien effective et bien dans la Cgt

Comme le disaient les camarades de la marine marchande, élever sa capacité politique par une réflexion permettant un travail en commun entre syndicat Ugict et syndicat général est le moyen de couvrir tout le terrain. C'est une donne qui est valable dans beaucoup d'endroits.

Les organisations Ugict ne peuvent plus se payer le luxe de travailler seules ou en parallèle, et la Cgt dans son ensemble ne peut plus se payer le luxe de ne pas aider au développement de l'activité spécifique. La loi sur la représentativité rend caduques tant la conception d'une Ugict indépendante ou travaillant en parallèle que celle d'une Ugict reléguée à une commission ou sous tutelle.

La conception d'une Ugict bien effective et bien dans la Cgt est celle dans laquelle les jeunes diplômés sont prêts à l'investir. Ils ne s'investiront pas dans un autre cadre.

Cela correspond à la réalité des luttes qui ont traversé le congrès, avec les pré-occupations transversales de reconnaissance, de recherche de sens du travail et d'utilité sociale, de contenu social à nos responsabilités. La violence des attaques patronales contre le statut cadre et les

conventions collectives sont l'enjeu des luttes de la période à venir. Au moment où nous avons besoin d'un nouveau statut du travail salarié, la défense des garanties collectives et l'action pour un statut élargi de l'encadrement et de l'expertise sont la manière de répondre offensivement en multipliant, dans la période à venir, les luttes pour la reconnaissance des diplômés et des qualifications dans les salaires, dans des emplois stables, pour le respect de l'éthique dans les responsabilités, pour une démocratie à l'entreprise assise sur le rôle contributif de chacun. Le nouveau, c'est qu'il est aujourd'hui incontournable que l'action Cgt soit pleinement Ict et que l'action Ict soit pleinement Cgt. C'est décisif tant pour les Ict que pour tout le salariat.

Cela suppose en même temps de travailler à offrir de nouvelles formes d'organisation. Sauf à être un mouvement fonctionnant par à-coups, nous avons perçu ensemble la nécessité d'organiser l'activité spécifique de façon appropriée. Pas de modèle de structuration, avon-nous dit, mais pas non plus de contre-modèle qui interdirait à certains de bâtir leur section ou leur syndicat. Pas de génération spontanée, mais une palette de propositions offertes. Tout en sachant que cela ne marchera que si l'on pousse la démocratie, si les Ict peuvent décider eux-mêmes de leurs formes d'organisation en liaison avec les organisations Cgt.

L'intervention d'un jeune délégué ayant adhéré sur Facebook il y a deux mois est explicite qu'il y a bien à prendre en complémentarité les formes de réseaux, notamment sociaux, et nos formes d'organisation habituelles. C'est plus d'une dynamisation de nos formes d'organisation qu'il est question que d'une concurrence. Nous avons tout à gagner à ce que nos formes d'organisation-communication se développent en symbiose avec le syndicalisme.

CTIF, UNE PROFONDE UNITÉ



STEPHANE PENIGUEL

La mise en place de nouvelles formes d'organisation spécifique est aussi nécessaire pour répondre à l'atomisation et l'éclatement des liens sociaux. Nous avons besoin d'une implantation syndicale qui réduise les distances et mette en rapport les salariés, comme par exemple les donneurs d'ordres et les sous-traitants, avec des dispositifs syndicaux interprofessionnels de territoire.

Pareil pour les syndiqués isolés dans des Tpe avec des formes d'organisation qui permettent des échanges soit sur une filière professionnelle, soit sur les bassins d'emploi. Nous voulons en fait promouvoir des formes d'organisation de proximité qui ont du sens.

Comme pour les sièges sociaux, par exemple, où nous allons mettre en place, dès le lendemain du congrès, les moyens nécessaires pour nous développer.

Nous voulons expérimenter, mais aussi nous appuyer sur les presque cinquante ans d'expérience de l'Ugict. Nous savons qu'il n'y a pas photo en matière de résul-

tats électoraux selon que l'on déploie ou pas une activité spécifique organisée, de même que nous savons que nous ne pouvons en rester à une absence d'activité spécifique organisée sur 95 % du terrain.

Ces réalités confortent aussi le besoin de structures spécifiques au plan professionnel et interprofessionnel pour irriguer et impulser. Ce n'est évidemment pas en moins mais en plus qu'il s'agit d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation avec toute la Cgt.

Avec les restructurations permanentes d'entreprises et le management destructeur qui sévit, la souffrance au travail des Ict progressera d'autant plus que des formes d'intervention et de syndicalisation appropriées

ne leur seront pas offertes.

Nouvelle manière de faire du spécifique, nouvelles formes d'organisation, nouvelle direction aussi pour l'Ugict avec un renouvellement important de 60 % de la commission exécutive.

Offrir des portes d'entrée dans la Cgt aux jeunes diplômés

La plus grande féminisation de la Commission exécutive renvoie aussi au passionnant débat interactif qui s'est déclenché dans le congrès sur l'égalité professionnelle, débat traversant les générations et qui tombe d'autant mieux que cette question va jouer à plein dans la période à venir, avec la crise et l'accentuation des plafonds de verre dans l'accès aux responsabilités, des parois de verre, des critères d'évaluation fondés sur la disponibilité qui sont autant de terrains d'intervention. Non, les femmes ne sont pas dans la même situation que les hommes dans la société et dans le travail. Et l'écart de rémunération grandit plus on progresse en

qualification dans l'entreprise. Ces discriminations ont des conséquences dans la culture d'entreprise comme dans le management ou la conception de la hiérarchie. Et la bataille pour l'égalité professionnelle ne peut que modifier bien des choses. Déjà, sur la Rtt, les femmes Ict sont 85 % à y être attachées et les hommes 65 %, et cela depuis le début des années 2000. L'équilibre entre vie familiale et travail concerne tous les Ict, mais ce sont les femmes qui le portent le plus, et ensuite les jeunes. Des façons de voir et d'intervenir issues du rapport de domination, comme c'est le cas dans l'histoire avec les ouvriers, peuvent apporter des progrès pour tous. Nous avons, en tout cas, matière et moyens à des interventions fortes pour l'égalité professionnelle dès la sortie de ce congrès.

Nouvelle direction également avec davantage de jeunes camarades, ce qui, de fait, amène à une direction qui va devoir travailler autrement. Là aussi, il va falloir conjuguer le nouveau et l'ancien.

Notre congrès a été marqué par une profonde unité, un état d'esprit d'écoute et constructif. Il donne du punch à tout le monde. La qualité des débats se reflète dans des votes sans appel : 89 % sur l'activité, 84 % sur l'orientation, 98 % sur la direction.

Deux cent cinquante amendements ont été traités avec de vraies réflexions. Cela témoigne aussi d'un congrès qui a largement intéressé.

Pour la première fois, également, nous avons invité le secrétaire général de la Cgt, certes, mais aussi, tout au long du congrès, des dirigeants confédéraux, de fédérations ou d'unions départementales, à participer à nos travaux. C'est aussi symptomatique de cette volonté de développer une activité spécifique plus solidaire et plus partagée, plus efficace, propre à offrir le cadre d'engagement que demandent les Ict, et singulièrement les jeunes diplômés.

Certes, le *timing* a été dense, mais personne ne le regrette aujourd'hui, au contraire.

Merci à toutes et à tous pour ce magnifique congrès.

Vive l'Ugict, Vive la Cgt.

Les énergies renouvelables sont une belle avancée.
Nous encourageons Guillaume
à les rendre innovantes et concrètes.



**Guillaume Foissac est ingénieur-chercheur
spécialité design à EDF.**

En constante relation avec ses collègues chercheurs, Guillaume travaille sur des équipements énergétiques tels que la pompe à chaleur ou les panneaux solaires. Après une année passée au Japon, il a changé de regard sur les solutions environnementales qu'il peut développer avec EDF : il fait en sorte qu'elles donnent envie, qu'elles soient compréhensibles et qu'elles coûtent moins cher pour les usagers.

Découvrez les histoires de ceux qui changent l'énergie
dès aujourd'hui sur edf.com

droits

Une nouvelle institution

Le Défenseur des droits

La Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) est "intégrée" (désintégrée plutôt) dans une nouvelle institution, le Défenseur des droits, qui est censée remplacer le médiateur de la République, la Halde, la Défenseure des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

Michel CHAPUIS

La réforme créant le Défenseur des droits (Ddd) et supprimant la Halde s'appuie sur deux textes de loi du 29 mars 2011, validés par le Conseil constitutionnel (décision du 29 mars 2011).

Nomination et statut "indépendant"

Le Ddd est nommé par décret en conseil des ministres (par le gouvernement, donc...). Le Ddd, autorité constitutionnelle indépendante, ne reçoit, dans l'exercice de ses attributions, aucune instruction.

Responsabilité pénale

Le Ddd et ses adjoints ne peuvent être poursuivis, recherchés, arrêtés, détenus ou jugés à l'occasion des opinions qu'ils émettent ou des actes qu'ils accomplissent dans l'exercice de leurs fonctions.

Attributions

Le Ddd est chargé :

- 1) de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes investis d'une mission de service public;
- 2) de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant consacrés par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France;
- 3) de lutter contre les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ainsi que de promouvoir l'égalité : c'étaient les fonctions de la Halde;
- 4) de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République.

Fonctionnement (saisine)

Le Ddd peut être saisi notamment :

- par toute personne physique ou morale qui s'estime lésée dans ses droits et libertés par le fonctionnement d'une administration de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un

organisme investi d'une mission de service public;

- par toute personne qui s'estime victime d'une discrimination, directe ou indirecte, prohibée par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, ou par toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits se proposant par ses statuts de combattre les discriminations ou d'assister les victimes de discriminations, conjointement avec la personne s'estimant victime de discrimination ou avec son accord. Le Ddd peut être saisi des agissements de personnes publiques ou privées. Il peut en outre se saisir d'office ou être saisi par les ayants droit de la personne dont les droits et libertés sont en cause. La saisine du Ddd est gratuite. Elle est précédée de démarches préalables auprès des personnes publiques ou des organismes mis en cause.

Fonctionnement (intervention)

- Le Ddd apprécie si les faits qui font l'objet d'une réclamation ou qui lui sont signalés appellent une intervention de sa part. Il indique les motifs pour lesquels il décide de ne pas donner suite à une saisine. Le Ddd, contrairement à la Halde, n'est pas tenu d'instruire toutes les réclamations.

• Lorsqu'il intervient en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, le Ddd consulte, sur toute question nouvelle, un collège qu'il préside. Le Ddd, contrairement à la Halde, décide seul.

- Le Ddd peut demander des explications à toute personne physique ou morale mise en cause devant lui. A cet effet, il peut entendre toute personne dont le concours lui paraît utile. Les personnes physiques ou morales mises en cause doivent faciliter l'accomplissement de sa mission. Elles sont tenues d'autoriser leurs agents et préposés à répondre à ses demandes. Ceux-ci sont tenus de répondre aux demandes d'explications qu'il leur adresse et de déférer à ses convocations. Les convocations doivent

mentionner l'objet de l'audition. Lorsque le Ddd est saisi, les personnes auxquelles il demande des explications peuvent se faire assister du conseil de leur choix. Un procès-verbal contradictoire de l'audition est dressé et remis à la personne entendue.

- Les personnes physiques ou morales mises en cause communiquent au Ddd, sur sa demande motivée, toutes informations et pièces utiles à l'exercice de sa mission. Le Ddd peut recueillir sur les faits portés à sa connaissance toute information qui lui apparaît nécessaire sans que son caractère secret ou confidentiel puisse lui être opposé, sauf exceptions.

• Le Ddd peut :

- faire toute recommandation qui lui apparaît de nature à garantir le respect des droits et libertés de la personne lésée et à régler les difficultés soulevées devant lui ou à en prévenir le renouvellement;
- procéder à la résolution amiable des différends portés à sa connaissance, par voie de médiation;
- proposer à l'auteur de la réclamation et à la personne mise en cause de conclure une transaction dont il peut recommander les termes.

- Lorsque le Ddd considère que la réclamation d'une personne s'estimant victime d'une discrimination appelle une intervention de sa part, il l'assiste dans la constitution de son dossier et l'aide à identifier les procédures adaptées à son cas.

Procédures judiciaires

Le Ddd ne peut remettre en cause une décision juridictionnelle. Les juridictions civiles, administratives et pénales peuvent, d'office ou à la demande des parties, l'inviter à présenter des observations écrites ou orales. Le Ddd peut lui-même demander à présenter des observations écrites ou à être entendu par ces juridictions; dans ce cas, son audition est de droit. La saisine du Ddd n'interrompt ni ne suspend par elle-même les délais de prescription des actions en matière civile, administrative ou pénale, non plus que ceux relatifs à l'exercice de recours administratifs ou contentieux.

Coopération avec d'autres institutions

Le Ddd est associé, à sa demande, aux travaux de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et de la Commission d'accès aux documents administratifs. ◀

Fonction publique

L'annulation d'une éviction illégale

L'agent dont l'éviction (exclusion temporaire, licenciement, révocation, mise à la retraite d'office...) est jugée illégale et annulée par voie de conséquence par les tribunaux administratifs n'a pourtant pas droit, en l'absence de service fait, à rémunération pour la période correspondante.

Edoardo MARQUÈS

Les dispositions de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoient que ceux-ci «*ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire*».

Toutefois, lorsque l'absence de service fait résulte d'une décision illégale sur le fond, l'agent public est fondé à demander réparation, non seulement du préjudice financier ⁽¹⁾, qui correspond au montant de la rémunération que l'agent aurait perçu s'il n'avait pas été évincé, mais aussi, le cas échéant, du préjudice moral ⁽²⁾, ainsi que des troubles de toute nature dans les conditions d'existence ⁽³⁾.

Pour déterminer le montant de la réparation, le juge tient compte des fautes éventuelles de l'agent ⁽⁴⁾, de même que, le cas échéant, de l'importance respective des irrégularités commises par l'employeur.

Le fait que l'éviction ait été annulée sur le fond ou bien simplement sur la forme sera pris en considération ⁽⁵⁾. Ainsi, après l'annulation pour simple vice de forme d'une sanction de mise à la retraite d'office justifiée, sur le fond, par des faits graves, l'administration, si elle doit réintégrer l'agent de manière rétroactive, n'est en revanche pas tenue de lui accorder une indemnité ⁽⁶⁾.

Le calcul de l'indemnité réparatrice

Pour déterminer le montant de l'indemnité, l'employeur public doit tenir compte, non seulement du montant net de la rémunération dont l'agent a été privé, mais aussi de la charge représentée par les cotisations salariales de retraite que l'agent devra verser pour la reconstitution de sa carrière ⁽⁷⁾ – lire notre encadré page 39.

La jurisprudence exclut traditionnellement

les indemnités afférant à l'exercice effectif des fonctions ⁽⁸⁾.

En outre, le Conseil d'Etat a jugé que la réparation du préjudice lié à une mise à la retraite d'office illégale devait inclure une «*indemnité de fonctions*», alors que celle-ci visait, selon les dispositions alors applicables (celles du décret n° 58-1279 du 22 décembre 1958), à «*rémunérer les sujétions [...] qu'ils sont appelés à rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions et à tenir compte des responsabilités particulières ainsi que des travaux supplémentaires auxquels ils sont astreints dans l'accomplissement de leur service*» ⁽⁹⁾. Au vu de cette décision, une indemnité liée à l'exercice effectif des fonctions devrait être versée. Ainsi, la jurisprudence traditionnelle, excluant de la réparation ce type d'indemnité, serait remise en cause.

Sont par ailleurs déduites, le cas échéant, du montant de la réparation liée à la privation de revenus :

- l'indemnité de licenciement ⁽¹⁰⁾ ;
- les rémunérations des activités exercées ⁽¹¹⁾ ;
- les allocations d'assurance chômage ⁽¹²⁾ ;
- le revenu minimum d'insertion ⁽¹³⁾ ;
- la pension de retraite ⁽¹⁴⁾.

Les rémunérations complémentaires que l'agent aurait perçues même s'il n'avait pas été évincé d'un emploi ne doivent, en revanche, pas être déduites ⁽¹⁵⁾.

(1) CE, 7 avril 1933, requête n° 04711.

(2) CE, 25 octobre 1995, requête n° 141444.

(3) Cour administrative d'appel de Marseille, 12 novembre 1998, requête n° 96MA12465.

(4) CE, 7 avril 1933, requête n° 04711.

(5) CE, 9 juin 1961, Pioro.

(6) CE, 14 février 1997, requête n° 111468.

(7) CE, 21 février 2011, requête n° 322780.

(8) CE, 25 juin 1976, requête n° 94375, et 25 novembre 2009, requête n° 324285.

(9) CE, 18 juillet 2008, requête n° 304962.

(10) CE, 7 octobre 1998, requête n° 186909.

(11) Cour administrative d'appel de Versailles, 15 mars 2007, requête n° 05VE00749.

(12) CE, 25 octobre 1995, requête n° 141444.

(13) CE, 15 décembre 1997, requête n° 173691.

(14) CE, 1^{er} juillet 2005, requête n° 261367.

(15) Caa Paris, 23 mai 2001, requête n° 00PA00798.

L'employeur public doit tenir compte de la charge représentée par les cotisations salariales de retraite ⁽¹⁾

Le Conseil d'Etat précise que «*la reconstitution de carrière d'un agent irrégulièrement évincé implique nécessairement la régularisation de son affiliation à la caisse de retraite de laquelle il aurait relevé en l'absence d'intervention de la décision illégale et par suite le versement par l'employeur des cotisations correspondantes [...]. Cette obligation procède directement de l'annulation prononcée et n'a pas un caractère distinct de l'ensemble de la reconstitution de carrière à laquelle l'employeur est tenu*».

En l'espèce, par un arrêt de la cour administrative d'appel de Paris en date du 6 avril 1999 confirmé par une décision du 29 avril 2002 du Conseil d'Etat statuant au contentieux, a été annulée la décision du 17 décembre 1991 par laquelle le secrétaire général de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) a radié M. M., agent non titulaire, des effectifs de cet établissement public et a refusé de le réintégrer dans ses fonctions à l'issue d'une période de mise à disposition auprès de l'Office européen des brevets ; qu'en exécution de cette annulation l'institut a réintégré l'intéressé et a procédé à la reconstitution de sa carrière ; qu'estimant cette reconstitution incomplète au regard de la régularisation du versement des cotisations de retraite correspondant à la période d'éviction, M. M. a saisi, sur le fondement de l'article R.921-6 du Code de justice administrative, la cour administrative d'appel de

Paris d'une demande tendant à ce que les mesures d'exécution correspondantes soit prescrites par voie juridictionnelle.

Par l'arrêt attaqué en date du 29 septembre 2008, la cour administrative d'appel a jugé que la reconstitution de carrière à laquelle l'Inpi était tenu en exécution de l'annulation de la décision de radiation illégale comprenait nécessairement la constitution de ses droits à pension et qu'il appartenait à l'institut de s'acquitter du versement de l'intégralité de la part de cotisation lui incombant en sa qualité d'employeur sans qu'il y ait lieu de tenir compte de la part de responsabilité retenue à l'encontre de l'intéressé dans le cadre du calcul de son indemnité d'éviction illégale. Elle a ainsi enjoint à l'Inpi, sous astreinte de 100 euros par jour de retard, de procéder à la régularisation de la situation de l'intéressé au regard de ses droits à pension. Par la même décision, la cour administrative d'appel a rejeté les conclusions incidentes de M. M. tendant à ce que l'établissement prenne à sa charge la part salariale de ces cotisations. Or, constate le Conseil d'Etat, il ne ressort pas des pièces du dossier soumis au juge du fond que M. M. aurait cotisé, pendant sa période d'éviction, au même régime de retraite que celui auquel il appartenait en sa qualité d'agent non titulaire de l'Inpi. Dès lors, la cour n'a pas commis d'erreur de droit en ne lui demandant pas de produire les données relatives à ses droits à

pension constituées pendant sa période d'éviction.

En outre, le Conseil d'Etat juge que l'annulation d'une décision refusant illégalement la réintégration d'un agent implique nécessairement, au titre de la reconstitution de sa carrière, que celui-ci soit affilié aux régimes d'assurance vieillesse dont il aurait relevé en l'absence de l'éviction illégale. S'il incombe, en vertu de l'article L.243-1 du Code de la Sécurité sociale, à l'administration de procéder au versement simultané de la part patronale comme de la part salariale, celle-ci n'est tenue de prendre à sa charge que la cotisation patronale. Mais il incombe toutefois à l'administration de tenir compte de la charge représentée par les cotisations salariales de retraite au titre du calcul de l'indemnité d'éviction. En l'espèce, il ressort des pièces du dossier que l'indemnité versée à M. M. prenait en compte une somme de 280 000 euros correspondant au montant des salaires qu'il aurait perçus au cours de la période du 1^{er} janvier 1996 au 30 juillet 2002, calculée déduction faite des cotisations salariales de retraite ; dans ces conditions, celui-ci est fondé à soutenir que la cour administrative d'appel a commis une erreur de droit en rejetant sa demande tendant à ce que l'administration lui verse la somme correspondant à ces cotisations ou les acquitte à sa place ; ainsi son arrêt doit être annulé dans cette mesure.

(1) Conseil d'Etat du 21 février 2011, requête n° 322780.

PARIS/ EXPOSITION

CLAUDE LE LORRAIN DESSINATEUR INFATIGABLE



© HAARLEM, TEYLERS MUSEUM

Claude Gellée, dit le Lorrain, «Dessinateur devant la grotte de Neptune à Tivoli», musée Teyler.

Au cours de sa longue carrière, quasi entièrement vécue en Italie et singulièrement à Rome, Claude Gellée, dit le Lorrain (1600-1682), entre autres mérites, a mené très haut l'art du paysage classique, à un point tel qu'il a influencé jusqu'à Turner, par exemple. Avec plus de mille deux cents feuilles connues, il est l'un des plus grands dessinateurs de tous les temps. Sous le titre « Claude le Lorrain, le dessinateur face à la nature », le Louvre présente une exposition essentiellement consacrée à son œuvre dessinée, à partir de deux fonds importants : celui du Louvre, donc, et celui du musée Teyler de Haarlem (Pays-Bas). Prêtés par des musées français et étrangers, une douzaine de tableaux du maître – qui, en quête de sujets, parcourut souvent la campagne romaine en compagnie de Poussin – complètent cette manifestation éclairante sur un artiste qui excella dans le lavis pur, technique particulièrement propice aux études de nature. Dessins préparatoires, grandes compositions de paysages à caractère religieux ou mythologique et croquis sur le vif témoignent ainsi de l'œuvre de ce peintre, dessinateur et graveur, pour qui le paysage n'eut pas de secrets et qui sut évoquer la profondeur de l'espace en même temps qu'il magnifiait la lumière dans l'atmosphère. Né dans le diocèse de Toul, orphelin très jeune, Claude Gellée adolescent se rend à Rome où il entre au service du peintre Agostino Tassi, dont il adopte la manière. On lui prête d'autres influences : celle de Gottfried Wals, auprès de qui il s'exerce deux ans durant à Naples, et celle d'un séjour d'un an à Nancy, en qualité d'assistant de Deruet. Pour le reste, le Lorrain ne doit qu'à lui son sens du grandiose dans la peinture et son souci de structuration dans le dessin, qu'il soit pris sur le motif ou repris en atelier.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 18 JUILLET, MUSÉE DU LOUVRE, HALL NAPOLÉON, CATALOGUE : 256 PAGES, 29 EUROS.

ROND-POINT/ REPRISE UNE SACRÉE FAMILLE DE CLOWNS MUETS

A l'été 2007, après que, deux ans plus tôt, leur spectacle eut obtenu un succès fou au Chêne Noir d'Avignon, les comédiens du Teatr Semianyki de Saint-Pétersbourg faisaient halte à Paris au Théâtre du Rond-Point. Ils (c'est-à-dire Alexander Gusarov, Olga Eliseeva, Marina Makhaeva, Yulia Sergeeva, Kasyan Ryvkin et Elena Sadkova) y sont à nouveau, après avoir copieusement tourné en France. *La Famille*, comme l'indique le titre, c'est le portrait en pied dévastateur de la base de la société, avec un père alcoolique qui menace de partir, une mère enceinte qui menace d'accoucher et une horde de gnards déjantés qui, pour enfin exister, menacent de zigouiller leurs géniteurs, le tout sans un seul mot, car tous sont des clowns et des mimes émérites. Jadis baptisée « Licedei » avant de se nommer « Semianyki », la troupe a été créée en 1968 à Leningrad par Slava Polunine.

• JUSQU'AU 2 JUILLET, 2 BIS, AVENUE FRANKLIN-ROOSEVELT, 75008 PARIS, TÉL.-RÉS. : 01 44 95 98 21.

SORTIES FILMS

Waste Land

LUCY WALTER (ETATS-UNIS)

Avec la meilleure volonté du monde, la réalisatrice de ce documentaire pas banal a su rendre compte d'un projet de bonté folle. Dans une gigantesque montagne d'ordures non loin de Rio de Janeiro, il s'est agi de suivre pas à pas le photographe Vik Muniz en train de fixer en toute majesté les traits de quelques-uns de ceux qui survivent là. L'argent rapporté lors de soirées mondaines par la vente de leurs portraits ira à une association destinée à leur venir en aide.

Pina

WIM WENDERS (ALLEMAGNE)

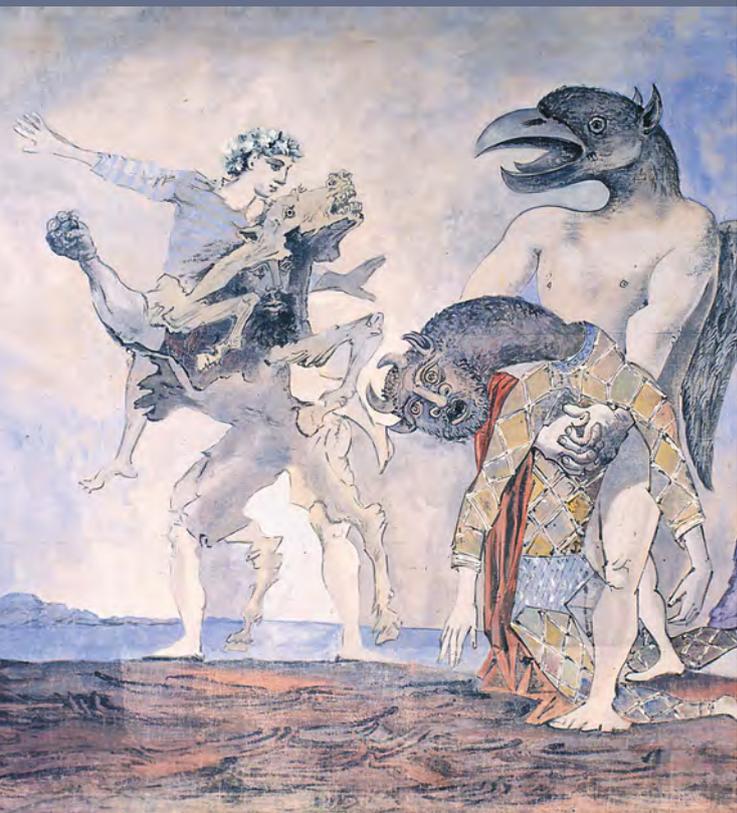
C'est un hommage à la grande chorégraphe Pina Bausch – disparue il n'y a pas si longtemps, plus précisément en 2009 –, avec des extraits de ses pièces et des solos de ses danseurs. De nombreuses images d'archives sont versées au dossier.

Nous, princesses de Clèves

RÉGIS SAUDER (FRANCE)

En manière de réplique à Nicolas Sarkozy perdant encore une occasion de se taire en niant l'intérêt, pour un examen d'entrée à La Poste, d'étudier *la Princesse de Clèves*, roman fondateur de madame de La Fayette (1634-1693), des élèves du lycée Diderot de Marseille s'en sont emparés sous la direction de leurs maîtres. Ils en tirent des accents émouvants et commentent le texte à la lumière de leurs expériences et de leurs aspirations.

TOULOUSE/ RIDEAU
UN MINOTAURE
ET AUTRES
CHEFS-D'ŒUVRE
AUX ABATTOIRS



Pablo Picasso, « La Dépouille du Minotaure en costume d'Arlequin » (détail), rideau de scène pour « 14 Juillet », de Romain Rolland (mai-juillet 1936).

Le musée des Abattoirs à Toulouse s'enorgueillit très légitimement de posséder le rideau de scène – que Pablo Picasso peignit pour la pièce *14 Juillet*, de Romain Rolland (1866-1944) – connu sous le titre de *la Dépouille du Minotaure en costume d'Arlequin*, qui servit aux représentations qui eurent lieu entre mai et juillet 1936, soit en plein Front populaire. Après plus d'une année de repos, ainsi que disent les responsables de l'établissement, le rideau réapparaît, au cœur d'une exposition d'envergure, « Chefs-d'œuvre modernes et contemporains » (peintures, sculptures, dessins, installations, vidéos), laquelle, grâce à une sélection rigoureuse d'œuvres choisies, sensiblement articulées autour des grandes options de la collection, a charge de témoigner de la cohérence des acquisitions du musée d'Art moderne et contemporain et du Frac Midi-Pyrénées. L'accrochage se concentre sur les œuvres majeures de grands artistes et des mouvements modernes et contemporains conservés. S.H.

• LES ABATTOIRS, JUSQU'AU 21 AOÛT, 76, ALLÉES CHARLES-DE-FITTE, 31300 TOULOUSE, TÉL. : 05 62 48 58 00, <WWW.LESABATTOIRS.ORG>.

METZ/ PASSAGES
THÉÂTRES À L'EST
DE L'EUROPE

En 1996, Charles Tordjman créait à Nancy le festival « Passages », dont la vocation consiste à révéler des spectacles issus de l'est de l'Europe. Il annonce à présent la première édition de « Passages »... à Metz, cette fois. Pourquoi là? « Parce que, répond-il, la Ville de Metz et le conseil régional de Lorraine croient dans cette nouvelle implantation de nos chapiteaux. » « Nous allons donc continuer à faire souffler des vents inconnus, à Metz, mais aussi à Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Lunéville, Luxembourg, Dijon, Montpellier, Paris... » Au programme, on ne relève pas moins de treize créations théâtrales (originaires d'Ukraine, de Russie, de Hongrie, de Chine, de Lituanie, d'Israël, de Belgique, de Suisse, de la République tchèque), quatorze spectacles de musique, de la danse, des cabarets politiques, des films, des expositions...

• DU 7 AU 21 MAI, <WWW.FESTIVAL-PASSAGES.FR>.

SABLES D'OLONNE/ ANIMALITÉ
DELPHINE GIGOUX-MARTIN
S'INSTALLE



Delphine Gigoux-Martin, « De la fin du vol », 2008 (détail), installation vidéo. Dessins au fusain et pigeons en porcelaine.

C'est dans l'animalité que Delphine Gigoux-Martin inscrit sa démarche artistique. A poil ou à plumes, les bêtes sont pour elle les protagonistes d'histoires qui ne constituent, au fond, que la métaphore animalière de l'humanité. Sous le titre « la Vague de l'océan », le musée de l'Abbaye Sainte-Croix accueille ses surprenantes installations, soit dix ans de création.

• JUSQU'AU 5 JUIN, MUSÉE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX, RUE DE VERDUN, 85100 LES SABLES D'OLONNE, TÉL. : 02 51 32 01 16, <MUSEE@LESSABLESDOLONNE.FR>.

PARIS/ THÉÂTRE
DURRINGER INTERPRÉTÉ
PAR CRYSTAL LESSER

A partir de textes extraits d'œuvres de l'auteur dramatique et cinéaste Xavier Durringer, *Chronique des jours entiers*, *des nuits entières* et *Chroniques 2 quoi dire de plus du Coq*, la comédienne Crystal Lasser a construit un spectacle, intitulé « J'ai le type même d'une fille sans type! », qu'elle joue seule au théâtre Les feux de la rampe. Un exemple de monologue: « Je croyais, petite fille, qu'en regardant le soleil pendant des heures, mes yeux deviendraient bleus. » A noter par ailleurs que le prochain film réalisé par Xavier Durringer (scénario de Patrick Rothman), *la Conquête*, sur l'accession au pouvoir de Nicolas Sarkozy, sera sur les écrans à compter du 11 mai, avec Denis Podalydès dans le rôle principal.

• JUSQU'AU 28 JUIN (21 H 30), 2, RUE SAULNIER, 75009 PARIS, TÉL.-RÉS. : 01 42 46 26 19, <WWW.THEATRE-LESFEUXDELARAMPE.COM>.

EXPOSITION

IL ÉTAIT UNE FOIS TROIS GRANDS AMIS UNIS PAR LE GÉNIE

DANS LES GALERIES NATIONALES DU GRAND PALAIS ⁽¹⁾, AIMÉ CÉSAIRE, WIFREDO LAM ET PABLO PICASSO, SOUS LE TITRE "NOUS NOUS SOMMES TROUVÉS", SE PARTAGENT, AVEC LEURS ŒUVRES, UN BEL ESPACE EN COMPAGNIE DE QUELQUES AUTRES.

De proportions harmonieuses, sans gigantisme, dans la plus stricte élégance de facture, cette exposition, accueillie dans les galeries nationales du Grand Palais, s'inscrit au sein de deux manifestations officielles : l'une consistant en ce que 2011 est en effet l'année où l'Unesco rend hommage à trois poètes

de « *l'universel réconcilié* », Aimé Césaire, donc, le Chilien Pablo Neruda et l'Indien Rabindranah Tagore ; l'autre opportunité étant que, au mois d'avril, une cérémonie d'hommage de la nation, avec la pose d'une plaque à son nom, a marqué l'entrée d'Aimé Césaire au Panthéon.

Une langue luxuriante d'où jaillissent des images inouïes

D'Aimé Césaire (1913-2008), la haute figure n'est-elle pas un peu plus familière à un public élargi sur tout le territoire de la République depuis que, le 20 avril 2008, eurent lieu à la Martinique, trois jours après sa disparition, ses obsèques nationales ? Né à Basse-Pointe dans une famille de sept enfants, d'un père contrôleur des contributions et d'une mère couturière, après avoir fréquenté le lycée Victor-Schœlcher à Fort-de-France, le voici à Paris, en septembre 1931, en qualité de boursier au lycée Louis-le-Grand où il entre en hypokhâgne. Le premier jour, il y rencontre Léopold Sédar Senghor. Une amitié durable les liera jusqu'à la mort de Senghor devenu, en 1960, le premier président du Sénégal. En septembre 1934, avec Léon-Gontran Damas, Césaire et Senghor créent la revue *l'Étudiant noir*, dans laquelle sont jetées les bases du mouvement de la « *négritude* », concept forgé par Césaire en réaction à l'oppres-



Pablo Picasso, « Visage gris foncé au chapeau blanc », 1947, huile sur toile, 92 x 73 cm, collection privée.

© SUCCESSION PICASSO 2011

(1) Jusqu'au 6 juin, Grand Palais Champs-Élysées, entrée porte Clemenceau, place Clemenceau. Le commissariat de l'exposition est dû à Eskil Lam, responsable des archives Wifredo Lam, ainsi qu'à l'écrivain Daniel Maximin, commissaire de « 2011, Année des outre-mer », avec la collaboration de Sylvie Poujade. Informations vocales au 01 44 13 17 17, renseignements et achat des billets : <www.rmn.fr>.



Wifredo Lam et Aimé Césaire, 1968, Congrès culturel, La Havane.

Un essai en forme de pamphlet sublime, "Discours sur le colonialisme", dont la lecture aujourd'hui encore demeure indispensable face aux crimes de l'Occident chrétien.

sion, y compris culturelle, exercée par le système colonial français.

En 1935, Césaire réussit le concours d'entrée à l'École normale supérieure et passe

l'été en Dalmatie, chez son ami Petar Guberina. Il y entame l'écriture d'un texte fameux, *le Cahier d'un retour au pays natal*, vaste poème dont le lyrisme hors d'haleine s'apparente à celui de l'épopée et dont la première version paraîtra quatre ans plus tard dans la revue *Volontés*. Il avait, en 1937, épousé une jeune étudiante martiniquaise, Suzanne Roussi. En 1939, ils enseignent tous deux au lycée Schœlcher dans leur île natale. Six enfants naîtront de leur union. Afin de s'opposer à l'aliénation culturelle profonde régnant à la Martinique, alors aveuglément soumise aux références venues de la métropole, le couple, de concert avec des intellectuels de là-bas tels René Ménil et Aristide Maugée, fonde et publie – de 1941 à 1945 – la revue *Tropiques*, qui sera un temps interdite, en 1943, par la censure pétainiste.

De 1948 date la publication d'un prodigieux recueil de poésie, *les Armes miraculeuses*, d'une langue luxuriante d'où jaillissent des cascades d'images inouïes. Un peu plus tard, dans la même veine de l'excès d'imagination admirable dicté par l'exubérante nature



Wifredo Lam, « Lumière de la forêt », 1942, gouache sur papier maroufflé, 192 x 123,5 cm, Centre Pompidou-Musée national d'Art moderne / Centre de création industrielle, Paris.

© ADAGP, PARIS 2011 / CENTRE POMPIDOU / MINAM-CCI, PARIS / DISTR. RMN-GRAND PALAIS

... tropicale et la hantise africaine, il y aura *Soleil cou coupé*, *Corps perdu* (1949), *Ferrements* (1960), *Cadastre* (1961)... Auparavant, c'est-à-dire en 1951, Césaire avait publié un essai en forme de pamphlet sublime, *Discours sur le colonialisme*, dont la lecture aujourd'hui encore, quand les belles âmes aux mains blanches donnent au monde entier la leçon d'un gentil humanisme planétaire, demeure indispensable face aux crimes de l'Occident chrétien. En 1945, Césaire est élu maire de Fort-de-France et le restera jusqu'en 2001 ! Dans la foulée, il est également élu député, mandat qu'il exercera jusqu'en 1993. C'est à ce titre qu'il sera rapporteur à l'Assemblée, en 1946, de la loi de départementalisation de la Martinique. D'abord élu au nom du parti communiste, Césaire s'en éloignera en 1957, sur la question justement du colonialisme que lui, de son côté, ne cessera de dénoncer avec une vigueur accrue. En 1948, Césaire et Alioune Diop avaient créé la revue *Présence africaine*. Le premier « Congrès des écrivains et artistes noirs », tenu à la Sorbonne en 1956, ainsi que le Festival mondial des arts nègres, à Dakar (1966), doivent énormément à Césaire. Quant au théâtre, trois pièces majeures, d'inspiration quasi shakespearienne et anticolonialiste, *la Tempête*, *la Tragédie du roi Christophe* et *Une saison au Congo*, représentent sans conteste autant de fleurons de la poésie dramatique moderne de langue française.

**Picasso a dit à Wifredo Lam :
"Tu me rappelais quelqu'un : moi"**

Il fallait s'attarder sur Césaire pour mieux saisir l'enjeu de l'exposition. N'est-il pas le point fixe autour duquel va s'aimer Wifredo Lam (1902-1982), né à Cuba d'un père chinois et d'une mère métisse d'origine espagnole et africaine ? Après avoir étudié le dessin à La Havane, le voici en 1923 à Madrid où il copie les maîtres. En 1929, c'est l'exposition « Pintores españoles en Paris ». Picasso l'enchante. En 1936, il est auprès des républicains. En 1937, le sculpteur Manolo le recommande à Picasso. Les deux hommes se tombent dans les bras. Picasso lui dira : « *Je ne me suis jamais trompé sur toi. Tu es un peintre. C'est pour cela que j'ai dit la première fois que nous nous sommes vus que tu me rappelais quelqu'un : moi.* » Sauf erreur ou ignorance, le grand Picasso n'a jamais affirmé cela à quelqu'un d'autre. Quant à Césaire, c'est à la faveur de la guerre qu'il va rencontrer Lam. Là-dedans, un qui va jouer un rôle important, c'est André

On retrouve dans les toiles de Wifredo Lam ce savant fouillis organique, ces enchevêtrements de l'humain et du végétal, lequel peut volontiers renvoyer aux divinités de la "santeria" cubaine, proche du vaudou haïtien.

Breton. En 1940, il est à Marseille, attendant avec maints artistes, écrivains et intellectuels (Claude Lévi-Strauss, Victor Serge, l'Allemande Anna Seghers, etc.) de fuir les nazis. Embarqués sur le cargo *Capitaine Paul-Lemerle* à destination de New York, ces exilés doivent faire relâche à la Martinique. Les autorités fidèles à Vichy les retiendront un mois dans l'île. A quelque chose malheur est bon. Dans une mercerie de Fort-de-France, Breton découvre par hasard la revue *Tropiques* de Suzanne et Aimé Césaire. Il veut les connaître. Breton est bouleversé, chez Césaire, par « *le don du chant, la capacité de refus, le pouvoir de transmutation* » dans « *le plus grand monument lyrique de ce temps* ». Une fois, tous (soit le couple Césaire, René Ménil, Breton et sa compagne Jacqueline Lamba, Lam et sa femme Helena Holzer ainsi que le peintre André Masson) visitent en une journée la forêt d'Absalon, proliférante et turbulente synthèse du monde caraïbe. « *Sortirions-nous de ce vert labyrinthe, ne serions-nous pas aux Portes Paniques ?* » écrira Breton. N'est-ce pas d'ailleurs ce que l'on retrouve dans les toiles de Wifredo Lam, ce savant fouillis organique d'enchevêtrements de l'humain et du végétal, lequel peut volontiers renvoyer aux divinités de la « *santeria* » cubaine, proche du vaudou haïtien (origine commune au

Nigéria) à laquelle le peintre fut dans son enfance initié par sa marraine, Mantonica Wilson, impressionnante matrone dont un portrait photographique figure dans l'exposition et à laquelle Césaire a consacré un poème, en 1982, dans *Moi, laminaire*.

Des toiles et des eaux-fortes de Lam, des gravures de Picasso en faveur de Césaire, de ce dernier des poèmes consacrés à l'art de Lam, un tableau d'André Masson, *Antilles* (1943), vraisemblablement peint sous la dictée du souvenir de la fabuleuse révélation de la forêt d'Absalon, des photos du voyage vers l'Amérique des artistes fuyant la guerre en Europe, des poèmes et des lettres de Césaire, un exemplaire de *Martinique charmeuse de serpents*, de Breton, ainsi que de brèves évocations de l'art du lithographe Jean Pons, du musicien et peintre Henri Guédon, tous deux proches de Césaire, ainsi que l'accompagnement plastique prévu par Daniel Buren pour *Cahier d'un retour au pays natal* – aux éditions du Solstice, en 2004 – contribuent avec force à célébrer cet entrelacs d'amitiés productives, dont les traces du coup réunies rappellent certaines des plus riches heures de la création au siècle dernier.

Antoine SARRAZIN



Wifredo Lam, « La Réunion, I », 1942, tempera sur papier marouflé, 180 x 120 cm, collection privée.

"Vita"

Sonia Wieder-Atherton fait partie des figures «à part» dans le paysage musical. Interprète, violoncelliste et lauréate du concours Rostropovitch, elle s'intéresse aussi à la création – la sienne et celle des autres. De nombreux compositeurs contemporains lui ont confié leurs partitions, comme Pascal Dusapin dont elle a créé le concerto. C'est qu'elle fait partie de ces musiciens qui recherchent l'essence des choses, et son intérêt pour la modernité ne lui fait pas oublier les traces du passé... Déjà, son album «Au commencement Monteverdi» associait Monteverdi à Luciano Berio, une manière de jeter les ponts entre les époques. Son nouvel album, intitulé «Vita», fait dialoguer des pages de Monteverdi avec celles du compositeur Giacinto Scelsi (1905-1988). «La Trilogie – Les Trois Ages de l'homme», de Scelsi, est une fresque construite autour des trois étapes de l'évolution humaine – la jeunesse, la maturité, la vieillesse –, et la musique qui les accompagne, profondément habitée, passe de la volubilité au repli final. Les madrigaux ornés de Monteverdi, issus du *Huitième Livre*, c'est-à-dire des madrigaux guerriers et amoureux, leur répondent, dans une transcription du compositeur Franck Rawicz associant à Sonia Wieder-Atherton deux jeunes violoncellistes, Sarah Iancu et Matthieu Lejeune. Ce concert, Sonia le montre aussi sur scène, dans sa production personnelle, en l'habillant de décors et de jeux de lumières, pour une immersion totale.

• SONIA WIEDER-ATHERTON, "VITA", UN CD NAÏVE, ENREGISTR. 2010, 17,99 EUROS.

RODION CHEDRINE

"L'Ange scellé"

Ayant épousé la grande étoile de la danse soviétique Maïa Plissetskaïa, le compositeur Rodion Chedrine a longtemps fait figure de jeune espoir de la musique soviétique, bien en cours dans les milieux officiels, tout en conservant une certaine décontraction qui lui donnait l'image de l'«anticonventionnel de service». Le public russe a apprécié sa partition chorégraphique du conte pour enfants *Konek Gorbunok (Le Petit Cheval bossu)*, et le public international a été conquis par la suite qu'il a extraite de la *Carmen* de Bizet, authentique chef-d'œuvre d'orchestration palpitant à tout moment, qui a fait le tour du monde, notamment sous les pirouettes de Plissetskaïa. Au début de la Perestroïka, Chedrine s'est «reconstruit», lui aussi, et a trouvé une nouvelle source d'inspiration dans la spiritualité et dans un minimalisme musical, très «hors du temps», proche de son compatriote Slonimski ou même d'Arvo Pärt. La partition de *L'Ange scellé* est de cette veine. Composée sur une nouvelle de Nicolai Leskov (l'auteur du roman *Lady Macbeth du district de Mzensk* qui a inspiré Chostakovitch pour *Katerina Izmailova*), c'est une sorte de liturgie autour des vieilles croyances du peuple russe, admirateur d'icônes et notamment de cet ange qui s'est trouvé «scellé» en repréailles du mauvais comportement de ses adorateurs. Du splendide chœur liturgique, chantant *a capella*, se détachent les voix de cinq solistes, tandis qu'une flûte intervient par séquences pour commenter le récit avec ses volutes immatérielles qui semblent se fondre dans l'infini. Les vagues en fondu enchaîné du chœur et leurs demi-teintes se trouvent magnifiées par le Chœur de l'Etat de Lettonie dirigé par Maris Sirmāis dans l'acoustique du cloître de Rheingau, en Allemagne, où réside désormais Chedrine.

• RODION CHEDRINE, "L'ANGE SCÉLLÉ", UN CD WERGO, ENREGISTR. 2009, 21 EUROS.

Coteaux de l'Aubance

Domaine de Sainte-Anne

Sur la rive gauche de la Loire, les douces rivières du Layon et de l'Aubance abritent sur leurs coteaux quelques-uns des plus grands vins blancs liquoreux de France qui, par leur ampleur, leur finesse et leur capacité de garde, peuvent rivaliser sans complexe avec de grands sauternes. Selon les années et les vendanges plus ou moins tardives, les Layon, Bonnezeaux, Quart de Chaume et Aubance produiront des vins moelleux ou liquoreux. Le choix du vigneron fera ensuite la différence selon qu'il recherchera une plus grande concentration de sucres ou un moelleux plus en finesse. Cette gamme se retrouve dans chaque appellation, mais les Coteaux de l'Aubance, dans l'arrière-pays des Ponts-de-Cé, illustrent bien cette catégorie définie par une suave nervosité grâce à la minéralité du schiste ardoisier dans lequel la vigne plonge ses racines. Ces vins libèrent des arômes de fruits exotiques associés à des notes florales. C'est le choix du Domaine Sainte-Anne: Marc Brault et son fils Luc produisent un délicieux Coteaux de l'Aubance frais et digeste dont on peut se régaler dans sa jeunesse ou que l'on peut oublier en cave. Les soixante-six hectares du domaine proposent également un très bon sauvignon, un rosé de Loire sec et demi-sec et un plaisant anjou gamay, mais c'est vraiment le coteau de l'Aubance qui doit retenir votre attention. Préférez ces vins en apéritif, agrémentés de toasts grillés au foie gras. Ils font également de succulents mariages avec le turbot sauce hollandaise ou des volailles crémeuses. Pas de chocolat avec ces vins, mais de simples tartes aux fruits ou un gratin de fruits exotiques. Les grands layons se vendent cher. L'aubance de Sainte-Anne vous coûtera 7,40 euros départ cave la bouteille!

Georges SULIAC

• DOMAINE DE SAINTE-ANNE, EARL BRAULT, 49320 BRISSAC-QUINCÉ. TÉL.: 02 41 91 24 58.

POÉSIE

Du 23 au 29 mai, à la Maison de la poésie (passage Molière, 157, rue Saint-Martin, 75003 Paris, tél.-rés.: 01 44 54 53 00, <www.maisondelapoesie.com>), aura lieu le troisième festival de poésie sonore, lequel d'ailleurs se déploie cette année en d'autres lieux de la région Ile-de-France. On relève, entre autres, les noms suivants d'écrivains et d'interprètes: Liliane Giraudon, Robert Cantarella, Philippe Beck, Thierry Bedard, Heiner Müller, Christophe Tarkos, Peter Handke, Bérangère Bonvoisin, Michèle Goddet, Anne Waldmann, Hugo Ball, Médéric Collignon...

MELQUIOT

La onzième édition des Rencontres littéraires en pays de Savoie se tiendra le samedi 18 juin à Modane (Savoie). La manifestation est dédiée, cette fois, à l'écrivain Fabrice Melquiot, dont un court récit, *Braderie des ombres*, est publié dans la collection «Paysages écrits» (coédition Fondation Facim – laquelle organise ces rencontres – et Créaphis). Né en 1972 à Modane, Fabrice Melquiot est avant tout auteur dramatique. On lui doit à ce jour quelque quarante pièces et deux recueils de poèmes. En 2008, il recevait le prix Théâtre de l'Académie française pour l'ensemble de son œuvre.

SCAPIN

Au Vingtième Théâtre (7, rue des Plâtrières, 75020 Paris, tél.: 01 43 66 01 13, <www.vingtiemetheatre.com>), jusqu'au 19 juin, Jacques Bachelier propose sa mise en scène des *Fourberies de Scapin*, de Molière. Il rappelle, en exergue de sa réalisation, cette savoureuse citation de Louis Jouvet: «*Dans le sac ridicule où Scapin s'enveloppe, / J'admire éperdument l'auteur du "Misanthrope"...*»

LYON, BEAUNE

Carnet de route d'un festivalier

SUCCESSIVEMENT INVITÉ AU FESTIVAL INTERNATIONAL QUAIS DU POLAR SOUTENU PAR LA VILLE DE LYON, PUIS AU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POLICIER DE BEAUNE, J'AI DÉCOUVERT DE NOUVEAUX AUTEURS PASSIONNANTS ET DES FILMS QUI VALENT LE DÉTOUR.



C'est la septième année que le gang, surnom du dynamique collectif lyonnais, a la charge d'organiser le festival Quais du polar. Celui-ci rassemble plus de trente mille visiteurs qui déambulent dans le Palais du commerce et bavardent avec les romanciers invités. Ce bâtiment, doté de nombreuses salles, permet la tenue de multiples conférences, débats et tables rondes, avec une fréquentation très assidue du public. Chaque fois, plusieurs dizaines d'auditeurs restent à la porte, faute de sièges disponibles. Pour ma part, participant à une table ronde consacrée à Dashiell Hammett, outre quelques éléments sur son œuvre, j'ai pu évoquer la nocivité des employés de l'agence américaine Pinkerton qui, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, jouaient les briseurs de grève et assassinaient les militants ouvriers. Président depuis quatre ans le jury de lecteurs chargé de désigner le roman lauréat du prix Quais du polar, j'ai pris, comme chaque fois, le même plaisir à animer ce collectif renouvelé chaque année et sélectionné sur lettre de motivation. Cette année, le prix a été attribué à Serge Quadrupani pour son roman *Saturne*. Connu comme traducteur, entre autres, des romans d'Andrea Camilleri, son travail pour mieux faire connaître la littérature italienne a quelque peu éclipsé ses propres créations littéraires, et ce prix est l'occasion de découvrir une œuvre ancrée dans la réalité. Le récit débute par l'assassinat de plusieurs personnes qui fréquentaient les thermes de Saturnia, en Toscane. Chargée de l'enquête, la commissaire Simona Travianello, de la brigade antigang, ne manque pas de pistes à explorer. On évoque la Mafia sicilienne, puis la piste d'Al-Qaida, ainsi qu'un possible attentat contre les participants à la réunion du G8 à Gènes. Ce thriller politique bénéficie d'une écriture agréable et de rebondissements bien dosés.

Le salon de Lyon est aussi l'occasion de découvrir des romanciers nouveaux ou que l'on n'avait pas encore lus car, avec une production qui tourne autour de deux mille titres publiés dans l'année, il n'est pas possible de tout voir. Bénissons donc ces sessions de rattrapage qui me permettent de vous conseiller les ouvrages de deux étatsuniennes jeunes et dynamiques. La première, Karin Slaughter, née en 1971 dans une petite communauté de Géorgie, vit à Atlanta. Une partie de son œuvre, dite la série de « Grant County », raconte livre après livre le monde rural des États du Sud, avec un personnage central, Sara Linton, médecin légiste, présente dans chacun des épisodes. La seconde,

Megan Abbott, petit brin de femme très mince, surnommée par Ken Bruen « la nouvelle reine du noir », a composé en 2007 un authentique roman noir, traduit récemment au Masque sous le titre de *Adieu Gloria*. La narratrice, âgée de vingt-deux ans, lasse d'une vie médiocre et de ses petits travaux comptables, n'hésite pas une seconde lorsque Gloria Denton lui propose de devenir son assistante. Cette Gloria gère pour le compte de la pègre des cercles de jeu et des champs de courses. Dès lors, le destin de la narratrice va la conduire à prendre goût à sa nouvelle vie de luxe et à trahir sa bienfaitrice. Tout l'art de Megan Abbott aboutit à recréer l'atmosphère vénéneuse qui préside à ces tragédies noires dont scènes de violence, trahisons et morts brutales sont des éléments fondamentaux. La romancière, malgré sa jeunesse, possède une singulière connaissance du noir, qu'il s'agisse des romans ou des films.

Cette référence au cinéma me conduit à vous parler du 3^e Festival international du film policier de Beaune. Cette édition est une grande année, car si les douze films en compétition (sélectionnés sur cent quatre-vingts) ne sont pas tous des chefs-d'œuvre, ils constituent un divertissement de qualité, parfois très dur, car nous restons dans l'univers du vol et du crime. Le grand prix du festival a été attribué à *The Man from Nowhere*, second film de Lee Jeongbeom, réalisateur coréen de quarante ans. Un ancien agent spécial sort de l'anonymat pour sauver une fillette enlevée par la pègre. Un film riche en action et en hémoglobine. Le prix spécial du jury, doté de cent vingt et une bouteilles de Bourgogne, a récompensé deux films *ex æquo*: *Animal Kingdom*, de l'Australien David Michôd, et *Bullhead*, du Belge Michaël R. Roskam, deux réalisateurs pas encore quadra et dont il s'agit du premier film. *Bullhead* constitue pour moi la révélation de ce festival, car le film, qui traite du trafic d'hormones dans les élevages bovins, raconte aussi la tragédie d'un éleveur qui, à la suite d'un meurtre, voit resurgir de son passé un lourd secret. Ne ratez surtout pas ce film dans lequel l'acteur principal, Matthias Schoenaerts, est prodigieux. Il a même accepté de grossir de vingt-sept kilos pour assurer la crédibilité de son rôle.

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

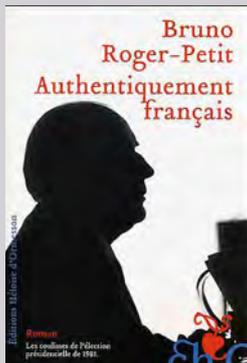
SERGE QUADRUPANI, *SATURNE*, LE MASQUE, 263 PAGES, 17 EUROS.

MEGAN ABBOTT, *ADIEU GLORIA*, LE MASQUE, 256 PAGES, 19,50 EUROS.

POLITIQUE

La comédie des ombres

LIRE UN ROMAN SUR UNE CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE, C'EST SE PLONGER DANS UN UNIVERS SHAKESPEARIEN OÙ LE GROTESQUE ET LE TRAGIQUE SE SUCCÈDENT SUR LA SCÈNE IMPROVISÉE DES MEETINGS OU DANS LES SALONS FEUTRÉS DES DÎNERS PARISIENS.



Le roman et le politique... Nul besoin d'imaginer : la politique est un roman. De gare parfois, d'aventures souvent. Il suffit de le mettre en scène. *Authentiquement français*, de Bruno Roger-Petit, est le journal de bord romancé d'un intime de Mitterrand, Philippe, son double, sa face à peine cachée, pendant les quelques mois qui précèdent l'élection de 1981. Nulle révélation mais nulle invention non plus dans ce roman, sinon les pensées prêtées à ce futur président qui ne met jamais les facettes de sa personnalité complexe dans le même panier. *Authentiquement français* est la fois l'histoire passionnante de la conspiration démocratique menée par Chirac contre Giscard et le soliloque d'un homme à l'heure où sa vie va devenir une destinée. Giscard contre un destin. François Mitterrand incarne une certaine idée du romanesque à la française. Rarement sincère mais toujours authentique. Peu de convictions mais beaucoup de constance. Ce double, compagnon de Mitterrand à Vichy, est la lumière de l'ombre mitterrandienne. Il l'éclaire parfois, jamais longtemps. L'ombre gagne. Mitterrand, qui se pensait homme de lettres, est aujourd'hui un personnage de roman. Preuve sans doute qu'il y avait plus de talent dans ses discours que dans ses mémoires, plus d'imagination dans sa vie que dans ses écrits. Mais il a laissé aussi une trace dans la langue française, un adjectif : mitterrandien. Mot aux contours assez flous qui fleure le mystère, dit tout et son contraire. Selon les circonstances. Un adjectif « *authentiquement français* », en somme.

Autre septennat, autre époque. Le *off*, procédé journalistique parfois discutable, est en passe de devenir un procédé narratif. Dans *Un retraité*, de Véronique de Bure, une jeune femme, fascinée par Jacques Chirac, rencontre un de ses intimes qui lui promet de l'aider à le rencontrer. Mais elle ne rencontrera jamais l'ex-président, elle le verra par procuration. Elle tient le journal de bord des confidences collectées au gré de leurs rencontres : il ne se passe rien dans la vie léthargique du président. Mais cet état devient un secret. Un secret d'état de santé. On dit de Chirac qu'il n'est pas un personnage de roman ; il est ici la toile romanesque dans laquelle se débattent une jeune femme naïve et un séide chiraquien qui se libère avec elle du poids de cette comédie

des ombres. Elle le trahira deux fois. Comme en politique. Involontairement d'abord, en dévoilant ses confidences aux cerbères de Chirac puis, sciemment, en faisant de ce journal un roman. On ne connaît pas son nom, mais c'est sans importance. On se souviendra surtout de cet ancien président qui est passé de l'Élysée aux Champs-Élysées, cette terre d'Hadès où erre l'âme des héros. Ce roman, bref comme une page d'histoire qui se tourne, est finalement la première tentative, modeste encore, pour faire de Chirac un personnage de légende.

La fibre révolutionnaire se transmet de père en fils, comme un gène. Ou comme une gêne. Ce blason des déshérités, cette charge des mal nés appartient à une sorte de noblesse de cœur. Jean Védrières, dans *la Belle Étoile*, raconte cet esprit révolutionnaire qui habite une famille d'immigrés italiens. Le narrateur enfant a suivi ses parents, Italiens des Pouilles, qui ont tout quitté au lendemain de la guerre pour s'installer dans une ville de province française. Certains suivent l'étoile du berger : lui, l'étoile de l'ouvrier l'a guidé là. Le père ne parle plus italien, ou si peu, gomme son accent, renie son engagement syndical, tait son passé de résistant pour devenir un ouvrier exemplaire. Les deux frères, brillants, aimeraient en savoir un peu plus sur les raisons de cet exil volontaire. Mai 68 va les y aider en remuant des souvenirs familiaux et en réveillant la flamme révolutionnaire que le père avait tant voulu étouffer. Au final, l'un suivra jusqu'en Italie son étoile qui le conduira aux Brigades rouges. Le père ne rêvait que d'une chose : voir son passé enterré. L'un des fils le déterrera, l'autre le racontera. Jean Védrières fait de l'exigence de son écriture le reflet de sa propre histoire : sa langue, classique, est la preuve d'amour posthume donnée à son père que ses rêves d'intégration pour sa famille se sont réalisés. A la belle étoile, le héros s'endort en regardant haut dans le ciel ses rêves de jeunesse. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

BRUNO ROGER-PETIT, *AUTHENTIQUEMENT FRANÇAIS*, ÉDITIONS HÉLOÏSE D'ORMESSON, 368 PAGES, 20 EUROS.

VÉRONIQUE DE BURE, *UN RETRAITÉ*, STOCK, 115 PAGES, 12 EUROS.

JEAN VÉDRINES, *LA BELLE ÉTOILE*, FAYARD, 342 PAGES, 19 EUROS.

CENSURE CRÉATION HORS CISEAUX



La liberté de création n'est prévue dans aucun texte de loi, aucun instrument juridique ne l'a pensée. La liberté d'expression est bien consacrée depuis plus de deux siècles par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, mais on n'y trouve pas la moindre référence aux œuvres ou à l'art. Or les œuvres font débat. Et ce débat se déroule de plus en plus devant les tribunaux, la loi se montrant sans cesse plus contraignante et répressive. Qui doit juger les œuvres et selon quels critères? De l' élu qui décide d'interdire telle exposition à la commission de classification des films qui applique désormais des critères ouvertement subjectifs, la littérature,

les arts plastiques, la chanson, le cinéma sont désormais passés au prisme des opinions de chacun, religieuses, morales, politiques. L'art doit-il se soumettre ou être soumis de force à des impératifs aussi variés et étrangers à sa sphère? Comment définir la liberté de création? Y a-t-il des limites acceptables? Quelle est la nature du débat en droit et entre juristes? Comment répondre aux demandes de censure lorsque l'on est un élu? Que se passe-t-il ailleurs, et notamment aux Etats-Unis, souvent cités en exemple? C'est à toutes ces questions que tente de répondre ce livre, nourri de nombreux exemples concrets. Plaidant pour que le public reste libre d'entrer en contact avec les œuvres sans que l'on pense à sa place, Agnès Tricoire dessine ainsi les contours de la liberté de création, qui s'enracine dans la liberté d'expression mais s'en distingue parce que l'art n'est pas simplement du discours.

PETIT TRAITÉ DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION, Agnès Tricoire,
LA DÉCOUVERTE, COLLECTION CAHIERS LIBRES, 300 PAGES, 20 €.

PRÉCARITÉ POUR UNE AUTRE RECHERCHE

La précarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche publics est une réalité peu connue, et pour partie rendue invisible, dans un univers que l'on imaginerait comme protégé: elle affecte pourtant de plus en plus le travail et les travailleurs de ce secteur dans leur ensemble. Fondé sur une enquête conduite en 2009 ainsi que sur des travaux et rapports variés, cet ouvrage livre un diagnostic lucide sur les mécanismes de cette précarisation, qui apparaît comme un élément d'une déstructuration plus globale, organisée et méthodique: mise en concurrence généralisée, et particulièrement forte au moment de l'entrée dans la carrière, au nom de l'efficacité; remise en cause des statuts et des règles définissant les conditions de formation, et construction d'une relation de travail durable au nom de la flexibilité; pilotage de la recherche par projets et financements sur contrats courts, au nom de la nécessité de répondre à la demande sociale du moment. A travers le cas exemplaire du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce livre dévoile donc les effets d'une politique qui consiste à constituer la précarité en norme de fonctionnement choisie: la dégradation des conditions de travail poussée jusqu'aux limites de l'exploitation illégale, la destruction des collectifs et des conditions de la collaboration entre individus ou entre entités institutionnelles de recherche, l'abandon des projets et des investissements de long terme. Tout cela au bénéfice, finalement, des structures privées... Loin de s'en tenir à un simple diagnostic, ce livre propose un certain nombre de directions pour mener une autre politique.

RECHERCHE PRÉCARISÉE, RECHERCHE ATOMISÉE. PRODUCTION ET TRANSMISSION DES SAVOIRS À L'HEURE DE LA PRÉCARISATION,
collectif Pécres, RAISON D'AGIR, 160 PAGES, 8 €.

MIGRANTS IMAGES SANS CLICHÉS

Depuis toujours, des travailleurs venus d'ailleurs se sont installés, au gré des nécessités économiques, dans les régions de France. Qu'ils soient arrivés des proches pays européens, de l'Afrique ou de continents lointains, ils ont uni leurs destins à leur terre d'adoption. Ce livre réunit les portraits de femmes et d'hommes, tous immigrés ou descendants d'immigrés en Midi-Pyrénées, réalisés par les deux photographes spécialisés dans le documentaire que sont Gilles Favier et Sara Jabbar-Allen. De brefs récits de vie accompagnent les images. L'historienne Laure Teulière replace ces témoignages dans une perspective d'ensemble. Un Dvd rassemble des entretiens radiophoniques. A travers ces parcours individuels et familiaux, c'est presque un siècle d'histoire sociale qui surgit. Sur trois générations, ces paroles et ces visages disent la nécessité d'ancrer l'immigration dans la mémoire collective et de lui rendre sa juste place au sein d'une histoire partagée.

TRAVAILLEURS VENUS D'AILLEURS,
photographies de Gilles Favier et Sara Jabbar-Allen, texte de Laure Teulière,
ÉDITIONS DU ROUERGUE, 192 PAGES, 30 €.

TRAVAIL SANTÉ EN SOUFFRANCE

Les signes d'une crise profonde se multiplient dans les organisations et plus largement dans le monde du travail: stress, *burnout*, dépressions, suicides... autant de manifestations destructives qui semblent toucher l'ensemble des entreprises et des institutions, privées et publiques. Mais peut-on encore parler de crise lorsqu'elle devient permanente? Ce livre explore les sources de cette situation inquiétante. Il décrit les liens entre la dimension psychologique du mal-être, les mutations organisationnelles et les transformations du capitalisme financier. La «révolution managériale» qui devait réconcilier l'homme et l'entreprise conduit à la lutte des places et au désenchantement. Dans les institutions publiques, la Rgpp (Révision générale des politiques publiques) engendre désorganisation et désespérance. Face aux violences innocentes de cette «nouvelle gouvernance», les salariés semblent n'avoir pas d'autre choix que de se révolter ou de se détruire. D'autres voies sont pourtant possibles. En sociologue clinicien, l'auteur propose un diagnostic approfondi à partir duquel il définit les conditions qui permettraient de «travailler mieux pour vivre mieux».

TRAVAIL LES RAISONS DE LA COLÈRE,
Vincent de Gaulejac,
LE SEUIL, 334 PAGES, 21 €.



LA LETTRE RECOMMANDÉE ÉLECTRONIQUE.

AUJOURD'HUI, LA POSTE PROPOSE UN SERVICE EN LIGNE POUR ENVOYER VOS LETTRES RECOMMANDÉES DEPUIS VOTRE ORDINATEUR, AVEC LA MÊME VALEUR JURIDIQUE QU'UNE LETTRE RECOMMANDÉE CLASSIQUE. LA POSTE LES IMPRIME ET LE FACTEUR LES DISTRIBUE. EN PLUS, LA PREUVE ÉLECTRONIQUE DE DÉPÔT ATTESTE LEUR CONTENU PENDANT 3 ANS. ET C'EST PAS TOUT...

LA POSTE

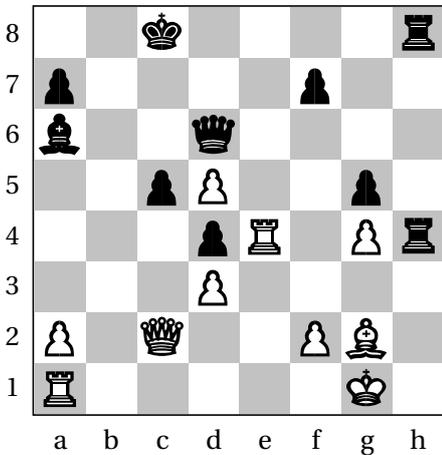


LA CONFIANCE DONNE DE L'AVANCE

www.laposte.fr

Tactique

Position issue d'une partie Michel-Pihajlic, 1979. Les Noirs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Grattage de nez, toux et autres signes codés

Lors des dernières Olympiades d'échecs, qui se sont déroulées du 21 septembre au 3 octobre 2010 à Khanty-Mansyik, en Russie, trois Français ont été accusés de triche et condamnés par la commission de discipline de la Fédération française des échecs. Les trois joueurs incriminés ont fait appel de cette décision. Parallèlement, à cause de l'ampleur et de la gravité de cette affaire, la Ffe a décidé de la poursuivre au pénal. Les médias, et pas seulement en France, ont beaucoup parlé de cette triche. D'ailleurs, ce triste fait-divers a fait beaucoup plus

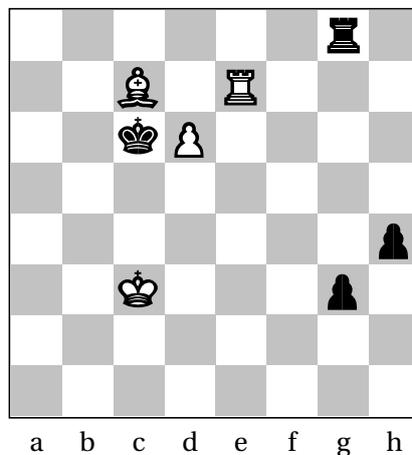
de bruit que les matchs de ces récentes années pour le titre mondial. Laurent Vérat, directeur de la Ffe, avec qui j'ai parlé de cette affaire, m'a raconté une drôle d'histoire: en Allemagne, on a fait venir dans un tournoi un magicien ou un manipulateur professionnel. On lui a demandé s'il était possible de communiquer des coups sans que les arbitres s'en rendent compte. Il est resté une demi-journée dans la salle de jeu. Il a ensuite expliqué qu'il avait imaginé une cinquantaine de moyens de donner des informations de façon infaillible et sans que personne se doute de quoi que ce soit!

Sébastien Feller est l'un des trois présumés tricheurs à Khanty-Mansyik. Dans la partie ci-dessous, il s'impose face à un très fort grand maître ukrainien. Il était étroitement surveillé, ça ne l'a pas empêché de briller. Il termine à la huitième place du championnat d'Europe. La compétition était très relevée et comprenait quatre cent neuf participants.

Feller S. (2657)-Volokitin A. (2677)

Championnat d'Europe, Aix-les-Bains, France, dixième ronde, 2011.
Défense Nimzo-Indienne

1. d4, Cf6; 2. c4, e6; 3. Cc3, Fb4; 4. Dc2, 0-0; 5. a3, Fxc3+; 6. Dxc3, b6; 7. Fg5, Fb7; 8. f3, h6; 9. Fh4, d5; 10. e3, Cbd7; 11. cxd5, Cxd5; 12. Fxd8, Cxc3; 13. Fh4, Cd5; 14. Ff2, f5; 15. Fb5, c6; 16. Fd3, e5; 17. Ce2, Tae8; 18. 0-0, exd4; 19. exd4, Cb8 (pour échanger le mauvais Fou en b7); 20. Cc3, Fa6; 21. Fxa6, Cxa6; 22. Cxd5, cxd5; 23. Tac1, f4; 24. Tfe1, Rf7; 25. Tc6, Tc8; 26. Tec1, Txc6; 27. Txc6, Re7; 28. Fe1, Rd7; 29. Tg6, Tf7; 30. Fb4, Cc7 (30... Cxb4; 31. axb4=); 31. Td6+, Re8; 32. a4, Td7; 33. Tc6, Rf7; 34. Fd6, Ce6; 35. Fe5, Re7; 36. b4, Td8; 37. a5, Rd7; 38. b5, Tc8 (38... bxa5?; 39. Ta6!); 39. Td6+, Re7; 40. axb6, Tc1+; 41. Rf2, Tc2+; 42. Rf1, Tc1+; 43. Re2, axb6; 44. Txb6, Tc2+; 45. Rd3, Txc2; 46. Fd6+, Rf7; 47. Tb7+, Rg6; 48. b6 (à présent, le Fou est fort et le pion passé dangereux), 48... Tb2; 49. Fe5, Rh5; 50. Rc3, Tb5; 51. Tb8, Cg5; 52. Fxf4, Cxf3; 53. Fe5, g5; 54. Fc7, g4; 55. Ta8! (avec l'idée Ta4 et Tb4), 55... Cxh2 (la seule chance); 56. Fxh2, Txb6; 57. Td8, Rh4; 58. Fe5, Tg6; 59. Txd5, h5; 60. Td6, Tg8; 61. Ta6, g3; 62. Ta1, Rg4; 63. d5, Rf5; 64. Fc7, h4; 65. d6, Re6; 66. Te1+, Rd7; 67. Te7+, Rc6 (VOIR DIAGRAMME).



68. d7!, h3? [pas meilleur n'était 68... Rxc7?; 69. Te8, Rxd7 (69... g2; 70. Txc8, Rxd7 ((70... g1D; 71. d8D+--+)); 71. Txc2+--); 70. Txc8+-. Mais 68... g2! sauvait le demi-point: 69. Fh2 (69. d8D, Txd8; 70. Fh2 ((70. Fxd8, g1D+--)), 70... Td1; 71. Th7, Th1; 72. Txh4, Txh2; 73. Tg4=), 69... Td8; 70. Rd3, Txd7+; 71. Txd7, Rxd7; 72. Re3=]; 69. Te8! (c'est gagné pour les Blancs), 69... Rxd7; 70. Txc8, h2 (70... g2; 71. Fh2+--); 71. Tg7+!, Rc6; 72. Th7 (les pions tombent, Volokitin abandonne), 1-0.

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Comme la politique de Guéant. – 2. Idéal pour un vêtement. – 3. Un clou qui passe partout. Pestai. – 4. Pin de montagne. Pièce à tout faire. – 5. Village en 64. Personnel masculin. – 6. Sorte de conformisme. – 7. Nombreuses pour les puissants. – 8. Devient résistible lorsqu'il a son bon sens. Sorties de cinéma. Possèdent. – 9. Asservissant. – 10. Donc suspect aux yeux de Guéant.

VERTICALEMENT

I. Discours sans queue ni tête. – II. Interrompt par-ci par-là. – III. Un droit qui permet de gérer à sa place les biens d'une personne frappée d'incapacité. Symbole. – IV. D'un auxiliaire. Diminué. – V. Permet parfois de décompresser. Atténuer l'éclat. – VI. Peuvent blesser, mais pas comme ça. Celle du VIII vertical a dû regretter de l'avoir mis au monde. – VII. Possède des propriétés basiques. Métal léger. – VIII. Le pire de tous les dirigeants européens. – IX. Nourritures terrestres. – X. Observe de près. Point du jour.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Bertusconi. – IX. Aliments. – X. Epie. Est. VI. Tbas (bâts). Mamm. – VII. Alcaïn. Al. – VIII. – III. Tutoral. Pt. – IV. Es. Décr. – V. Sas. Ternir. – Vertical: I. Divagation. – II. Entrecoupa. Ont. – 9. Opprimant. – 10. Naturelle. Académisme. – 7. Tolérances. – 8. In (U). Cmm. Horizontal: 1. Détéritable. – 2. Inusable. – 3. Vrt. Sacral. – 4. Arol. Salle. – 5. Ger. Lut. – 6.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

l'idée... Th3+); 0-1. 6. Re2, Dxc4+; 7. Rd2, Df4+; 8. Re2, c4; avec ont gagné un Fou. La suite serait: 5. Rd2, Df4+; Dxc4+ (les Blancs abandonnent, les Noirs Th1+!!; 2. Fxh1, Dh2+; 3. Rf1, Dxc1+; 4. Re2, Th1+!!). En plus, la Dame noire est menaçante: 1... la Tour blanche en a1 n'est pas encore en jeu. Les deux Tours noirs sont actives alors



Engagée depuis plusieurs années dans une démarche
qualité très exigeante,

**LA MACIF DEVIENT LE 1^{ER} ASSUREUR
À OBTENIR UNE CERTIFICATION
DE SERVICE EN ASSURANCE DOMMAGES
DÉLIVRÉE PAR AFNOR CERTIFICATION**



Cette certification repose sur 23 engagements
dont la maîtrise est auditée chaque année.
Découvrez ces 23 engagements sur macif.fr

MACIF, LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE.

Nous répondons au monde d'aujourd'hui et dessinons le monde de demain.

© Photographie : Antoine Mayssonnier - Architecte - Paul Chermatov, La Jetée La Défense. © GDF SUEZ : S.A. AU CAPITAL DE 2 250 295 757 € RCS Paris 111



GDF SUEZ inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers pour relever les grands enjeux énergétiques et environnementaux : répondre aux besoins en énergie, assurer la sécurité d’approvisionnement, lutter contre les changements climatiques et optimiser l’utilisation des ressources. À travers le monde, les équipes de GDF SUEZ proposent des solutions performantes et innovantes aux particuliers, aux villes et aux entreprises, en s’appuyant sur un portefeuille d’approvisionnement gazier diversifié, un parc de production électrique flexible et peu émetteur de CO₂ et une expertise unique dans quatre secteurs clés : le gaz naturel et le gaz naturel liquéfié, les services à l’efficacité énergétique, la production indépendante d’électricité et les services à l’environnement.

gdfsuez.com

GDF SUEZ

REDÉCOUVRONS L'ÉNERGIE

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !